



## **DELIBERATION N° 103-2026-13**

### **CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU 28 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures trente, le Conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 15, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Vétrigne, 54 Grande Rue, sous la présidence de M. Alain SALOMON, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers municipaux et affichée le 15 avril 2026.

#### **Membres présents : 12**

Alain SALOMON, Thierry DAGUET, Johanna FROSSARD, Alain WEICK, Emilie MATHIEU, Stéphanie GRANDGUILLAUME, Florine MERVILLE, Francine SOLGATI, Jean-Christophe PAULIN, Olivier ORCEL, Fabrice FRANZON, Alban DIFFALAH.

#### **Membres excusés : 3**

Jean-Jacques SANDERRE a donné pouvoir à Thierry DAGUET  
Léna DUPONT a donné pouvoir à Johanna FROSSARD  
Marie-Line SANTONAX a donné pouvoir à Alban DIFFALAH

**Secrétaire de séance** : Emilie MATHIEU

La séance est ouverte à 20h30 et levée à 23h05.

#### **OBJET : Vote du compte financier unique 2025 – Budget 2026**

**Vu**

le Code général des collectivités territoriales ;

le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Vétrigne ;

le CFU 2025 de la commune de Vétrigne ;

**Considérant**

que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles des agents, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le Conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Thierry DAGUET, 1er Adjoint ;

le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Commune de Vétrigne - Budget Communal - CFU - 2025

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	273 565,87	491 457,75	765 023,62
	Recettes réalisées (1)	B	108 738,01	527 631,24	636 369,25
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autonisation budgétaire totale	D	291 883,92	594 153,49	886 037,41
	Dépenses réalisées (1)	E	191 872,58	411 701,78	603 574,36
	Restes à réaliser	F	54 395,60	0,00	54 395,60
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-83 134,57	115 929,46	32 794,89
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	18 318,05	102 695,74	121 013,79
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-64 816,52	218 625,20	153 808,68
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-54 395,60	0,00	-54 395,60
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-119 212,12	218 625,20	99 413,08

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

**Le Conseil municipal décide :**

**A l'unanimité,**


**d'approuver** le CFU 2025 de la commune de Vétrigne,

**de donner** pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en mairie de Vétrigne, le 28 avril 2026, ladite délibération ayant été affichée,  
par extrait, conformément à l'article L. 2125-25 du Code général des collectivités territoriales.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **30/04/2026**  
et affichage ou notification  
le **30/04/2026**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Alain SALOMON

MAIRIE de VÉTRIGNE  
90300

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage*

**VETRIGNE -**

Numéro SIRET : 21900103900011

POSTE COMPTABLE : 090004 SGC BELFORT 1

**Compte financier unique (M57\_A)**

**Voté par Nature**  
BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2025

# Sommaire

## Le Compte Financier Unique

[Arrêté et signatures](#)

[ECCF](#)

	Origine des données	Page
<b>I. Informations générales et synthétiques</b>		
A	<a href="#">Informations statistiques, fiscales et financières</a>	Ordonnateur 5
B1	<a href="#">Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble</a>	Ordonnateur 6
B2	<a href="#">Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés</a>	Comptable 7
B3.1	<a href="#">Liste des organismes de regroupement</a>	Ordonnateur 8
B3.2	<a href="#">Liste des établissements publics créés</a>	Ordonnateur 9
B3.3	<a href="#">Liste des services individualisés dans un budget annexe</a>	Ordonnateur 10
C1	<a href="#">Détail des restes à réaliser - Dépenses</a>	Ordonnateur 11
C2	<a href="#">Détail des restes à réaliser - Recettes</a>	Ordonnateur 12
D	<a href="#">Bilan synthétique</a>	Comptable 13
E	<a href="#">Compte de résultat synthétique</a>	Comptable 14
F	<a href="#">Taux des contributions et produits afférents en N</a>	Ordonnateur 16
<b>II. Exécution budgétaire</b>		
A	<a href="#">Modalités de vote du budget</a>	Ordonnateur 17
	<i>Vue d'ensemble</i>	
A1.1	<a href="#">Dépenses d'investissement</a>	Ordonnateur 18
A1.2	<a href="#">Recettes d'investissement</a>	Ordonnateur 19
A2.1	<a href="#">Dépenses de fonctionnement</a>	Ordonnateur 20
A2.2	<a href="#">Recettes de fonctionnement</a>	Ordonnateur 22
	<i>Vue détaillée</i>	
B1	<a href="#">Dépenses d'investissement</a>	Comptable 23
B2	<a href="#">Recettes d'investissement</a>	Comptable 25
C1	<a href="#">Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles</a>	Ordonnateur 27
D1	<a href="#">Dépenses de fonctionnement</a>	Comptable 35
D2	<a href="#">Recettes de fonctionnement</a>	Comptable 39
<b>III. États financiers</b>		
A	<a href="#">Bilan</a>	Comptable 42
B	<a href="#">Compte de résultat</a>	Comptable 46
C	<a href="#">Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)</a>	Ordonnateur / Comptable - Pièce jointe 48
D	<a href="#">Balance des comptes</a>	Comptable 49
<b>IV. États annexés</b>		

*A. Présentation croisée et agrégée*

A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur

*B. États annexés patrimoniaux*

B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur
B1.3	État de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Ordonnateur
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur (facultatif)
B3	État des provisions	Ordonnateur
B4.1	État synthétique des engagements donnés	Ordonnateur
B4.2	État synthétique des engagements reçus	Ordonnateur
B4.3	État des emprunts garantis	Ordonnateur (facultatif)
B4.4	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur (facultatif)
B4.5	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur
B4.6	État des marchés de partenariat	Ordonnateur
B4.7	État des recettes grevées d'une affectation spéciale	Ordonnateur
B4.8	Autres engagements donnés	Ordonnateur
B4.9	Autres engagements reçus	Ordonnateur
B5	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur
B6	État du personnel	Ordonnateur
B7	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur (facultatif)

*C. États annexés budgétaires*

C1.1	Équilibre budgétaire	Ordonnateur
------	----------------------	-------------

Origine des

C1.2	Équilibre budgétaire - dépenses	Ordonnateur
C1.3	Équilibre budgétaire - recettes	Ordonnateur
C2.1	Situation des autorisations de programme (collectivités de plus de 3500 habitants)	Ordonnateur (facultatif)
C2.2	Situation des autorisations d'engagement (collectivités de plus de 3500 habitants)	Ordonnateur (facultatif)
C2.3	État des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3500 habitants)	Ordonnateur
C2.4	État des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3500 habitants)	Ordonnateur
<i>D. Autres éléments d'information</i>		
D1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Ordonnateur
D2	Actions de formation des élus	Ordonnateur
D3.1	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement	Ordonnateur
D3.2	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	Ordonnateur
D4.1	Suivi des opérations au titre du NPNRU – État de synthèse	Ordonnateur
D4.2	Suivi des opérations au titre du NPNRU – Détail	Ordonnateur

#### V. Arrêté et signatures

A	<a href="#">Arrêté et signatures</a>	Ordonnateur / Comptable
---	--------------------------------------	-------------------------

65

## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

### INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

#### Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	0

#### Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

#### Ratios de niveau

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3 Dépenses d'équipement brut / population	0
4 Encours de dette / population (2)(3)	0
5 DGF / population	0

#### Ratios de structure et d'analyse financière

	Valeurs
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0 %
8 Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	0 %
9 Taux d'épargne nette ( Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	0 %
10 Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	0 %
11 Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	0

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

### PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	273 565,87	491 457,75	765 023,62
	Recettes réalisées (1)	B	108 738,01	527 631,24	636 369,25
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	291 883,92	594 153,49	886 037,41
	Dépenses réalisées (1)	E	191 872,58	411 701,78	603 574,36
	Restes à réaliser	F	54 395,60	0,00	54 395,60
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-83 134,57	115 929,46	32 794,89
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	18 318,05	102 695,74	121 013,79
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-64 816,52	218 625,20	153 808,68
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-54 395,60	0,00	-54 395,60
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-119 212,12	218 625,20	99 413,08

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES****Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés****BZ**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	18 318,05		-83 134,57		-64 816,52
Fonctionnement	146 877,69	44 181,95	115 929,46		218 625,20
<b>TOTAL I</b>	<b>165 195,74</b>	<b>44 181,95</b>	<b>32 794,89</b>		<b>153 808,68</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>165 195,74</b>	<b>44 181,95</b>	<b>32 794,89</b>		<b>153 808,68</b>

**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES****LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE**

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

### LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

### LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

### EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

#### DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>54 395,60</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles	54 395,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

### EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

#### DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES****Bilan synthétique (en milliers d'euros)**

<b>ACTIF NET (1)</b>	<b>Total</b>	<b>FONDS PROPRES ET PASSIF</b>	<b>Total</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>FONDS PROPRES</b>	
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>		Apports et subventions d'investissement	2 664,52
Subventions d'investissement versées	17,59	Neutralisations et régularisations	66,04
Autres immobilisations incorporelles	64,80	Réserves	1 549,41
<b>Immobilisations corporelles (nettes)</b>		Report à nouveau	102,70
Terrains	467,91	Résultat de l'exercice	115,93
Constructions	2 647,32	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie	1 550,09	<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>4 498,60</b>
Réseaux divers	203,86	<b>PASSIF</b>	
Installations techniques, agencements et matériel	68,22	<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	
Autres	169,71	Emprunts obligataires	
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	860,80
<b>Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés</b>	<b>16,01</b>	Dettes financières et autres emprunts	
<b>Immobilisations financières (nettes)</b>	<b>0,10</b>	<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>	<b>860,80</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>5 205,60</b>	<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36,63
Stocks		Autres dettes non financières	0,89
Créances	13,84	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>	<b>37,52</b>
Trésorerie	177,49	<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>191,33</b>	<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>	<b>898,32</b>
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>5 396,93</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>5 396,93</b>

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES****Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>		
Dotations de l'état	51,51	46,23
Participations	57,43	67,34
Compensations, autres attributions et autres participations	4,30	23,23
Dons et legs		
Impôts et taxes	362,77	339,30
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>		
Ventes de biens ou prestations de services	41,94	29,68
Produits des cessions d'actifs	0,50	0,44
Autres produits de gestion	6,05	2,04
Production stockée et immobilisée		
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		0,01
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession	1,32	
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)</b>	<b>525,83</b>	<b>508,27</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats et charges externes	133,54	111,86
Charges de personnel	180,91	172,29
Indemnités des élus (et membres du CESR)	31,86	31,86
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	1,68	
Impôts et taxes	4,49	4,32
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	5,43	6,36
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	1,82	0,44
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>	<b>359,73</b>	<b>327,12</b>

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES****Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	33,55	46,73
Autres charges	3,15	4,54
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>	<b>36,69</b>	<b>51,27</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>	<b>129,40</b>	<b>129,88</b>
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>0,01</b>	<b>0,01</b>
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	<b>13,48</b>	<b>13,90</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>	<b>-13,47</b>	<b>-13,90</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII )</b>	<b>115,93</b>	<b>115,98</b>

## I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

### TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS EN N

Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>					
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>					
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>					
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 000,00	240,00	3,43	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	239 880,00	145 312,86	60,58	54 395,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>246 880,00</b>	<b>145 552,86</b>	<b>58,96</b>	<b>54 395,60</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	45 003,92	45 003,92	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>45 003,92</b>	<b>45 003,92</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>291 883,92</b>	<b>190 556,78</b>	<b>65,29</b>	<b>54 395,60</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	1 315,80	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>1 315,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>291 883,92</b>	<b>191 872,58</b>	<b>65,74</b>	<b>54 395,60</b>
<b>001 Solde d'exécution négatif reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>291 883,92</b>	<b>191 872,58</b>		<b>54 395,60</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	89 162,50	26 930,07	30,20	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	70 329,95	69 528,62	98,86	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	500,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>159 992,45</b>	<b>96 458,69</b>	<b>60,29</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	103 109,90			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	10 463,52	12 279,32	117,35	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>113 573,42</b>	<b>12 279,32</b>	<b>10,81</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>273 565,87</b>	<b>108 738,01</b>	<b>39,75</b>	<b>0,00</b>
<b>001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>18 318,05</b>			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>291 883,92</b>	<b>108 738,01</b>		<b>0,00</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	175 615,07	133 977,38	0,00	133 977,38	76,29	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	201 055,00	185 033,29	0,00	185 033,29	92,03	0,00
014	Atténuations de produits	2 800,00	1 727,00	0,00	1 727,00	61,68	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	92 360,00	70 239,63	0,00	70 239,63	76,05	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>471 830,07</b>	<b>390 977,30</b>	<b>0,00</b>	<b>390 977,30</b>	<b>82,86</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	8 450,00	8 445,16	0,00	8 445,16	99,94	0,00
67	Charges spécifiques	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>480 580,07</b>	<b>399 422,46</b>	<b>0,00</b>	<b>399 422,46</b>	<b>83,11</b>	<b>0,00</b>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	103 109,90					
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (2)</i>	10 463,52	12 279,32	0,00	12 279,32	117,35	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>		<b>113 573,42</b>	<b>12 279,32</b>	<b>0,00</b>	<b>12 279,32</b>	<b>10,81</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>594 153,49</b>	<b>411 701,78</b>	<b>0,00</b>	<b>411 701,78</b>	<b>69,29</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>594 153,49</b>	<b>411 701,78</b>	<b>0,00</b>	<b>411 701,78</b>		<b>0,00</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

**Commune de Vétrigne - Budget Communal - CFU - 2025**

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 090-219001039-20260428-D103\_2026\_13-DE



## II – EXECUTION BUDGETAIRE

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	72,00	0,00	72,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	27 917,75	41 944,17	0,00	41 944,17	150,24	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	23 916,00	42 022,45	0,00	42 022,45	175,71	0,00
731	Fiscalité locale	313 700,00	322 478,57	0,00	322 478,57	102,80	0,00
74	Dotations et participations	125 444,00	113 239,11	0,00	113 239,11	90,27	0,00
75	Autres produits de gestion courante	280,00	1 602,55	0,00	1 602,55	572,34	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>491 257,75</b>	<b>521 358,85</b>	<b>0,00</b>	<b>521 358,85</b>	<b>106,13</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	5,62	0,00	5,62	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	200,00	4 950,97	0,00	4 950,97	2 475,48	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>491 457,75</b>	<b>526 315,44</b>	<b>0,00</b>	<b>526 315,44</b>	<b>107,09</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	1 315,80	0,00	1 315,80	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>1 315,80</b>	<b>0,00</b>	<b>1 315,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>491 457,75</b>	<b>527 631,24</b>	<b>0,00</b>	<b>527 631,24</b>	<b>107,36</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>102 695,74</b>					
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>594 153,49</b>	<b>527 631,24</b>	<b>0,00</b>	<b>527 631,24</b>		<b>0,00</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
2051	Concessions et droits similaires		240,00		240,00	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 000,00	240,00		240,00	6 760,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
212	Agencements et aménagements de terrains		6 255,55		6 255,55	
2131	Bâtiments publics		111 839,65		111 839,65	
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions		407,20		407,20	
2152	Installations de voirie		2 408,72		2 408,72	
21538	Autres réseaux		13 304,40		13 304,40	
2157	Matériel et outillage technique		2 160,06		2 160,06	
2183	Matériel informatique		618,59		618,59	
2184	Matériel de bureau et mobilier		931,97		931,97	
2188	Autres		7 386,72		7 386,72	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	239 880,00	145 312,86		145 312,86	94 567,14
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>246 880,00</b>	<b>145 552,86</b>		<b>145 552,86</b>	<b>101 327,14</b>
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
1641	Emprunts en euros		45 003,92		45 003,92	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	45 003,92	45 003,92		45 003,92	
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>45 003,92</b>	<b>45 003,92</b>		<b>45 003,92</b>	
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>291 883,92</b>	<b>190 556,78</b>		<b>190 556,78</b>	<b>101 327,14</b>
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		1 315,80		1 315,80	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 315,80	1 315,80		1 315,80	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>1 315,80</b>	<b>1 315,80</b>		<b>1 315,80</b>	
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>293 199,72</b>	<b>191 872,58</b>		<b>191 872,58</b>	<b>101 327,14</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>						
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>293 199,72</b>	<b>191 872,58</b>		<b>191 872,58</b>	<b>101 327,14</b>

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
13251	GFP de rattachement		12 358,42		12 358,42	
1327	Fonds européens		19 358,42	12 358,42	7 000,00	
13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux		2 018,40		2 018,40	
1348	Autres		5 553,25		5 553,25	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	89 162,50	39 288,49	12 358,42	26 930,07	62 232,43
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
10222	F.C.T.V.A.		24 716,17		24 716,17	
10226	Taxe d'aménagement		630,50		630,50	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		44 181,95		44 181,95	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	70 329,95	69 528,62		69 528,62	801,33
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>159 492,45</b>	<b>108 817,11</b>	<b>12 358,42</b>	<b>96 458,69</b>	<b>63 033,76</b>
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	103 109,90				
2188	Autres		1 815,80		1 815,80	
2804182	Bâtiments et installations		3 407,28		3 407,28	
2804412	Bâtiments et installations		2 023,00		2 023,00	

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
4817	Indemnités de renégociation de la dette		5 033,24		5 033,24	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	12 279,32	12 279,32		12 279,32	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>115 389,22</b>	<b>12 279,32</b>		<b>12 279,32</b>	<b>103 109,90</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>274 881,67</b>	<b>121 096,43</b>	<b>12 358,42</b>	<b>108 738,01</b>	<b>166 143,66</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>18 318,05</b>				
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>293 199,72</b>	<b>121 096,43</b>	<b>12 358,42</b>	<b>108 738,01</b>	<b>184 461,71</b>

**II – EXECUTION BUDGETAIRE****OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 18(1)  
LIBELLE : Ecole**

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 152 731,00</b>
<b>Total chapitre 13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>152 731,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	110 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00		0,00	9 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00		0,00	33 731,00
<b>Total chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A 0,00</b>	<b>D - B 152 731,00</b>

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

**II – EXECUTION BUDGETAIRE****OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 19(1)  
LIBELLE : Aménagement rue de la Versenne**

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 29 500,00</b>
<b>Total chapitre 13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 500,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	29 500,00
<b>Total chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>D - B</b>
	<b>0,00</b>	<b>29 500,00</b>

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

**II – EXECUTION BUDGETAIRE****OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20(1)  
LIBELLE : Rue des Grands Champs**

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 30 504,56</b>
<b>Total chapitre 13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 504,56</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	11 731,56
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00		0,00	18 773,00
<b>Total chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A 0,00</b>	<b>D - B 30 504,56</b>

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

**II – EXECUTION BUDGETAIRE****OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 21(1)  
LIBELLE : Plan Local d'Urbanisme**

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 29 395,62
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	29 395,62
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00		0,00	29 395,62
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 17 230,00</b>
<b>Total chapitre 13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 230,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	13 380,00
1327	Subv. non transf. Fonds européens	0,00	0,00		0,00	3 850,00
<b>Total chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b> <b>0,00</b>	<b>D - B</b> <b>-12 165,62</b>

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
60611	Eau et assainissement		998,52		998,52	
60612	Energie - Electricité		23 383,20		23 383,20	
60622	Carburants		273,90		273,90	
60623	Alimentation		89,43		89,43	
60624	Produits de traitement		145,63		145,63	
60628	Autres fournitures non stockées		290,19		290,19	
60631	Fournitures d'entretien		868,09		868,09	
60632	Fournitures de petit équipement		1 196,38		1 196,38	
60633	Fournitures de voirie		100,32		100,32	
60636	Vêtements de travail		411,13		411,13	
6064	Fournitures administratives		1 278,66		1 278,66	
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)		2 104,93		2 104,93	
6067	Fournitures scolaires		1 716,57		1 716,57	
6068	Autres matières et fournitures.		1 574,84		1 574,84	
611	Contrats de prestations de services		960,99		960,99	
613	Locations		3 253,58		3 253,58	
61521	Terrains		9 837,50		9 837,50	
615221	Bâtiments publics		4 882,57		4 882,57	
615231	Voiries		7 077,80		7 077,80	
615232	Réseaux		1 423,44		1 423,44	
61524	Bois et forêts		10 583,52		10 583,52	
61551	Matériel roulant		2 531,58		2 531,58	
6156	Maintenance		2 498,50		2 498,50	
6161	Multirisques		5 012,13		5 012,13	
618	Divers		1 707,17		1 707,17	
623	Publicité, publications, relations publiques		6 491,94	26,99	6 464,95	

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
624	Transports de biens et transports collectifs		10 285,16		10 285,16	
625	Déplacements et missions		449,67		449,67	
626	Frais postaux et frais de télécommunications		3 129,53		3 129,53	
627	Services bancaires et assimilés.		2,72		2,72	
6281	Concours divers (cotisations...)		992,93		992,93	
6282	Frais de gardiennage		2 207,68		2 207,68	
6283	Frais de nettoyage des locaux		1 475,00		1 475,00	
62876	Au GFP de rattachement		2 688,00		2 688,00	
6288	Autres		21 618,17		21 618,17	
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts).		488,00	25,00	463,00	
total chapitre 011	Charges à caractère général	175 615,07	134 029,37	51,99	133 977,38	41 637,69
6218	Autre personnel extérieur		94,50		94,50	
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)		4 026,28		4 026,28	
6411	Personnel titulaire		115 259,21		115 259,21	
6413	Personnel non titulaire		3 580,59		3 580,59	
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		60 821,49		60 821,49	
6470	Autres charges sociales		1 251,22		1 251,22	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	201 055,00	185 033,29		185 033,29	16 021,71
7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		1 727,00		1 727,00	
total chapitre 014	Atténuations de produits	2 800,00	1 727,00		1 727,00	1 073,00
65311	Indemnités de fonction		30 130,41		30 130,41	
65312	Frais de mission et de déplacement		149,37		149,37	
65313	Cotisations de retraite		1 278,83		1 278,83	
65315	Formation		304,00		304,00	

**II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**  
**Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
65561	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales (établissement public de territoire)		32 548,42		32 548,42	
65568	Autres contributions		3 104,26		3 104,26	
6558	Autres contributions obligatoires		42,06		42,06	
65748	Autres personnes de droit privé		1 000,00		1 000,00	
65888	Autres		1 682,28		1 682,28	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante	92 360,00	70 239,63		70 239,63	22 120,37
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>471 830,07</b>	<b>391 029,29</b>	<b>51,99</b>	<b>390 977,30</b>	<b>80 852,77</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance		8 445,16		8 445,16	
total chapitre 66	Charges financières	8 450,00	8 445,16		8 445,16	4,84
total chapitre 67	Charges spécifiques	200,00				200,00
total chapitre 68	Dotations aux provisions	100,00				100,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>480 580,07</b>	<b>399 474,45</b>	<b>51,99</b>	<b>399 422,46</b>	<b>81 157,61</b>
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	103 109,90				
6751	Valeur comptable des immobilisations cédées (hors ASA)		1 815,80		1 815,80	
681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement		5 430,28		5 430,28	
686	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges financières		5 033,24		5 033,24	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 279,32	12 279,32		12 279,32	
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>115 389,22</b>	<b>12 279,32</b>		<b>12 279,32</b>	<b>103 109,90</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>595 969,29</b>	<b>411 753,77</b>	<b>51,99</b>	<b>411 701,78</b>	<b>184 267,51</b>

**II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE****Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des dépenses de la section de fonctionnement		595 969,29	411 753,77	51,99	411 701,78	184 267,51

**II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**  
**Recettes de fonctionnement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs		72,00		72,00	
total chapitre 013	Atténuations de charges		72,00		72,00	-72,00
7022	Coupes de bois		36 934,80		36 934,80	
7023	Menus produits forestiers		2 638,60		2 638,60	
70311	Concession dans les cimetières (produit net)		1 050,00		1 050,00	
7032	Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports et quais fluviaux et autres lieux publics		611,00		611,00	
7035	Locations de droits de chasse et de pêche		260,00		260,00	
70878	par des tiers		449,77		449,77	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	27 917,75	41 944,17		41 944,17	-14 026,42
73211	Attribution de compensation		11 599,00		11 599,00	
73221	FNGIR		322,00		322,00	
732221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		11 508,00		11 508,00	
73223	Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants		18 593,45		18 593,45	
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	23 916,00	42 022,45		42 022,45	-18 106,45
73111	Impôts directs locaux		318 490,00		318 490,00	
73141	Accise sur l'électricité		3 622,17		3 622,17	
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure		366,40		366,40	
total chapitre 731	Fiscalité locale	313 700,00	322 478,57		322 478,57	-8 778,57
74111	Dotation forfaitaire des communes		23 884,00		23 884,00	
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes		13 808,00		13 808,00	
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes		2 300,00		2 300,00	
742	Dotations aux élus locaux		3 322,00		3 322,00	

## II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

## Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
744	FCTVA		8 194,49		8 194,49	
7473	Départements		700,00		700,00	
74748	Autres communes		56 532,24		56 532,24	
74751	GFP de rattachement		200,00		200,00	
74832	État - Compensation au titre de la Contribution Économique Territoriale (CVAE et CFE)		3 885,38		3 885,38	
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières		413,00		413,00	
total chapitre 74	Dotations et participations	125 444,00	113 239,11		113 239,11	12 204,89
752	Revenus des immeubles		322,11		322,11	
75888	Autres		1 280,44		1 280,44	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	280,00	1 602,55		1 602,55	-1 322,55
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>491 257,75</b>	<b>521 358,85</b>		<b>521 358,85</b>	<b>-30 101,10</b>
761	Produits de participations		5,62		5,62	
total chapitre 76	Produits financiers		5,62		5,62	-5,62
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		4 450,97		4 450,97	
7751	Produit des cessions d'immobilisations (hors ASA)		500,00		500,00	
total chapitre 77	Produits spécifiques	700,00	4 950,97		4 950,97	-4 250,97
total chapitre 78	Reprises sur provisions					
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>491 957,75</b>	<b>526 315,44</b>		<b>526 315,44</b>	<b>-34 357,69</b>
7761	Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat		1 315,80		1 315,80	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 315,80	1 315,80		1 315,80	
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 315,80</b>	<b>1 315,80</b>		<b>1 315,80</b>	

**II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE****Recettes de fonctionnement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		493 273,55	527 631,24		527 631,24	-34 357,69
<b>002 Résultat de fonctionnement reporté</b>		102 695,74				
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		595 969,29	527 631,24		527 631,24	68 338,05

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		63 766,80	46 175,92	17 590,88	23 021,16
Autres immobilisations incorporelles		64 804,48		64 804,48	64 564,48
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		467 905,47		467 905,47	461 649,92
Constructions		2 647 323,76		2 647 323,76	2 535 076,91
Réseaux et installations de voirie		1 550 090,41		1 550 090,41	1 547 681,69
Réseaux divers		203 858,24		203 858,24	190 553,84
Installations techniques, agencements et matériel		68 215,20		68 215,20	66 055,14
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		169 705,20		169 705,20	162 583,72
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		16 005,34		16 005,34	16 005,34
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		99,05		99,05	99,05
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>		<b>5 251 773,95</b>	<b>46 175,92</b>	<b>5 205 598,03</b>	<b>5 067 291,25</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne					
Créances sur les redevables et comptes rattachés		13 557,12		13 557,12	69 667,75
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		277,99		277,99	628,80
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					

**III – ÉTATS FINANCIERS****Bilan (en euros)**

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)</b>		<b>13 835,11</b>		<b>13 835,11</b>	<b>70 296,55</b>
<b>TRÉSORERIE</b>					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		177 493,10		177 493,10	112 101,59
AUTRES					
<b>TOTAL TRÉSORERIE (III)</b>		<b>177 493,10</b>		<b>177 493,10</b>	<b>112 101,59</b>
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		0,02		0,02	5 595,24
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>5 443 102,18</b>	<b>46 175,92</b>	<b>5 396 926,26</b>	<b>5 255 284,63</b>

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
<b>FONDS PROPRES</b>			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		339 243,06	339 243,06
Fonds globalisés		940 041,38	914 694,71
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable			
Rattachées à un actif non amortissable		1 385 240,10	1 358 310,03
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		66 042,47	67 358,27
RÉSERVES		1 549 411,45	1 505 229,50
REPORT A NOUVEAU		102 695,74	30 898,27
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		115 929,46	115 979,42
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>		<b>4 498 603,66</b>	<b>4 331 713,26</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>			
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		860 803,07	905 806,99
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>		<b>860 803,07</b>	<b>905 806,99</b>
<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		36 625,81	16 289,32
Dettes fiscales et sociales		218,20	
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			

**III – ÉTATS FINANCIERS****Bilan (en euros)**

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		675,52	1 381,25
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>		<b>37 519,53</b>	<b>17 670,57</b>
<b>TRÉSORERIE</b>			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>			
<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>		<b>898 322,60</b>	<b>923 477,56</b>
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)			93,81
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>		<b>5 396 926,26</b>	<b>5 255 284,63</b>

### III – ÉTATS FINANCIERS

#### Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>				
Dotations de l'état		51 508,49	46 225,23	5 283,26
Participations		57 432,24	67 341,16	-9 908,92
Compensations, autres attributions et autres participations		4 298,38	23 234,18	-18 935,80
Dons et legs				
Impôts et taxes		362 774,02	339 296,16	23 477,86
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>				
Ventes de biens ou prestations de services		41 944,17	29 680,45	12 263,72
Produits des cessions d'actifs		500,00	440,00	60,00
Autres produits de gestion		6 053,52	2 038,00	4 015,52
Production stockée et immobilisée				
<b>AUTRES PRODUITS</b>				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges			14,51	-14,51
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession		1 315,80		1 315,80
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)</b>		<b>525 826,62</b>	<b>508 269,69</b>	<b>17 556,93</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Achats et charges externes		133 536,88	111 862,13	21 674,75
Charges de personnel		180 912,51	172 287,19	8 625,32
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>118 839,80</i>	<i>116 804,24</i>	<i>2 035,56</i>
<i>Dont charges sociales</i>		<i>62 072,71</i>	<i>55 482,95</i>	<i>6 589,76</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)		31 862,61	31 855,91	6,70
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		1 682,28	2,42	1 679,86
Impôts et taxes		4 489,28	4 317,22	172,06
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		5 430,28	6 356,50	-926,22
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		1 815,80	440,00	1 375,80
Neutralisation des dépréciations et provisions				

**III – ÉTATS FINANCIERS**  
**Compte de résultat (en euros)**

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession				
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>		<b>359 729,64</b>	<b>327 121,37</b>	<b>32 608,27</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		33 548,42	46 732,40	-13 183,98
<i>Dont ménages</i>			98,52	-98,52
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		1 000,00	800,00	200,00
<i>Dont collectivités territoriales</i>				
<i>Dont autres organismes publics</i>		32 548,42	45 833,88	-13 285,46
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges		3 146,32	4 540,03	-1 393,71
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>		<b>36 694,74</b>	<b>51 272,43</b>	<b>-14 577,69</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>		<b>129 402,24</b>	<b>129 875,89</b>	<b>-473,65</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits des participations et des prêts		5,62	6,93	-1,31
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>		<b>5,62</b>	<b>6,93</b>	<b>-1,31</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Charges d'intérêts		8 445,16	8 870,16	-425,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières		5 033,24	5 033,24	
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>		<b>13 478,40</b>	<b>13 903,40</b>	<b>-425,00</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>		<b>-13 472,78</b>	<b>-13 896,47</b>	<b>423,69</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII )</b>		<b>115 929,46</b>	<b>115 979,42</b>	<b>-49,96</b>

### III – ÉTATS FINANCIERS

#### Annexe

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.



## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		339 243,06						339 243,06		339 243,06
10222	F.C.T.V.A.		583 700,40				24 716,17		608 416,57		608 416,57
10226	Taxe d'aménagement		118 107,55				630,50		118 738,05		118 738,05
10228	Autres fonds d'investissement		212 886,76						212 886,76		212 886,76
	<b>Sous Total compte 1022</b>		<b>914 694,71</b>				<b>25 346,67</b>		<b>940 041,38</b>		<b>940 041,38</b>
	<b>Sous Total compte 102</b>		<b>1 253 937,77</b>				<b>25 346,67</b>		<b>1 279 284,44</b>		<b>1 279 284,44</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		1 505 229,50				44 181,95		1 549 411,45		1 549 411,45
	<b>Sous Total compte 106</b>		<b>1 505 229,50</b>				<b>44 181,95</b>		<b>1 549 411,45</b>		<b>1 549 411,45</b>
	<b>Sous Total compte 10</b>		<b>2 759 167,27</b>				<b>69 528,62</b>		<b>2 828 695,89</b>		<b>2 828 695,89</b>
110	Report à nouveau (solde créditeur)		30 898,27	44 181,95	115 979,42			44 181,95	146 877,69		102 695,74
	<b>Sous Total compte 11</b>		<b>30 898,27</b>	<b>44 181,95</b>	<b>115 979,42</b>			<b>44 181,95</b>	<b>146 877,69</b>		<b>102 695,74</b>
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)		115 979,42	115 979,42				115 979,42	115 979,42		
	<b>Sous Total compte 12</b>		<b>115 979,42</b>	<b>115 979,42</b>				<b>115 979,42</b>	<b>115 979,42</b>		
1321	Etat et établissements nationaux		347 599,78						347 599,78		347 599,78
1322	Régions		21 188,00						21 188,00		21 188,00
1323	Départements		133 636,62						133 636,62		133 636,62
13251	GFP de rattachement		153 942,48				12 358,42		166 300,90		166 300,90
13258	Autres groupements		41 213,75						41 213,75		41 213,75
	<b>Sous Total compte 1325</b>		<b>195 156,23</b>				<b>12 358,42</b>		<b>207 514,65</b>		<b>207 514,65</b>
1327	Fonds européens		26 993,43			12 358,42	19 358,42	12 358,42	46 351,85		33 993,43
1328	Autres		238 394,12						238 394,12		238 394,12
	<b>Sous Total compte 132</b>		<b>962 968,18</b>			<b>12 358,42</b>	<b>31 716,84</b>	<b>12 358,42</b>	<b>994 685,02</b>		<b>982 326,60</b>

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1345	Amendes de radars automatiques et amende		58 540,22						58 540,22		58 540,22
13461	Dotation d'équipement des territoires ru		311 948,57				2 018,40		313 966,97		313 966,97
	<b>Sous Total compte 1346</b>		<b>311 948,57</b>				<b>2 018,40</b>		<b>313 966,97</b>		<b>313 966,97</b>
1348	Autres						5 553,25		5 553,25		5 553,25
	<b>Sous Total compte 134</b>		<b>370 488,79</b>				<b>7 571,65</b>		<b>378 060,44</b>		<b>378 060,44</b>
138	Autres subventions d'investissement non		24 853,06						24 853,06		24 853,06
	<b>Sous Total compte 13</b>		<b>1 358 310,03</b>			<b>12 358,42</b>	<b>39 288,49</b>	<b>12 358,42</b>	<b>1 397 598,52</b>		<b>1 385 240,10</b>
1641	Emprunts en euros		905 806,99				45 003,92		905 806,99		860 803,07
	<b>Sous Total compte 164</b>		<b>905 806,99</b>				<b>45 003,92</b>		<b>905 806,99</b>		<b>860 803,07</b>
	<b>Sous Total compte 16</b>		<b>905 806,99</b>				<b>45 003,92</b>		<b>905 806,99</b>		<b>860 803,07</b>
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo		67 358,27				1 315,80		67 358,27		66 042,47
	<b>Sous Total compte 19</b>		<b>67 358,27</b>				<b>1 315,80</b>		<b>67 358,27</b>		<b>66 042,47</b>
	<b>Total classe 1</b>		<b>5 237 520,25</b>	<b>160 161,37</b>	<b>115 979,42</b>	<b>58 678,14</b>	<b>108 817,11</b>	<b>218 839,51</b>	<b>5 462 316,78</b>		<b>5 243 477,27</b>
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	49 921,98						49 921,98		49 921,98	
203	Frais d'études, de recherche et de dével	7 488,00						7 488,00		7 488,00	
204182	Bâtiments et installations	43 535,34						43 535,34		43 535,34	
	<b>Sous Total compte 20418</b>	<b>43 535,34</b>						<b>43 535,34</b>		<b>43 535,34</b>	
	<b>Sous Total compte 2041</b>	<b>43 535,34</b>						<b>43 535,34</b>		<b>43 535,34</b>	
204412	Bâtiments et installations	20 231,46						20 231,46		20 231,46	
	<b>Sous Total compte 20441</b>	<b>20 231,46</b>						<b>20 231,46</b>		<b>20 231,46</b>	
	<b>Sous Total compte 2044</b>	<b>20 231,46</b>						<b>20 231,46</b>		<b>20 231,46</b>	



## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 204</b>	<b>63 766,80</b>						<b>63 766,80</b>		<b>63 766,80</b>	
2051	Concessions et droits similaires	7 154,50				240,00		7 394,50		7 394,50	
	<b>Sous Total compte 205</b>	<b>7 154,50</b>				<b>240,00</b>		<b>7 394,50</b>		<b>7 394,50</b>	
	<b>Sous Total compte 20</b>	<b>128 331,28</b>				<b>240,00</b>		<b>128 571,28</b>		<b>128 571,28</b>	
2111	Terrains nus	38 668,82						38 668,82		38 668,82	
2112	Terrains de voirie	2 214,53						2 214,53		2 214,53	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	30 133,58						30 133,58		30 133,58	
2115	Terrains bâtis	26 439,94						26 439,94		26 439,94	
2116	Cimetière	81 318,20						81 318,20		81 318,20	
2117	Bois et forêts	86 911,06						86 911,06		86 911,06	
2118	Autres terrains	65 472,08						65 472,08		65 472,08	
	<b>Sous Total compte 211</b>	<b>331 158,21</b>						<b>331 158,21</b>		<b>331 158,21</b>	
212	Agencements et aménagements de terrains	130 491,71				6 255,55		136 747,26		136 747,26	
2131	Bâtiments publics	2 451 596,61				111 839,65		2 563 436,26		2 563 436,26	
2132	Bâtiments privés	68 790,34						68 790,34		68 790,34	
2135	Installations générales, agencements, am	10 108,18				407,20		10 515,38		10 515,38	
2138	Autres constructions	4 581,78						4 581,78		4 581,78	
	<b>Sous Total compte 213</b>	<b>2 535 076,91</b>				<b>112 246,85</b>		<b>2 647 323,76</b>		<b>2 647 323,76</b>	
2151	Réseaux de voirie	1 237 940,33						1 237 940,33		1 237 940,33	
2152	Installations de voirie	309 741,36				2 408,72		312 150,08		312 150,08	
21538	Autres réseaux	190 553,84				13 304,40		203 858,24		203 858,24	
	<b>Sous Total compte 2153</b>	<b>190 553,84</b>				<b>13 304,40</b>		<b>203 858,24</b>		<b>203 858,24</b>	



## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2156	Matériel et outillage d'incendie et de d	866,46						866,46		866,46	
2157	Matériel et outillage technique	38 471,11				2 160,06		40 631,17		40 631,17	
2158	Autres installations, matériel et outill	26 717,57						26 717,57		26 717,57	
	<b>Sous Total compte 215</b>	<b>1 804 290,67</b>				<b>17 873,18</b>		<b>1 822 163,85</b>		<b>1 822 163,85</b>	
2181	Installations générales, agencements et	2 037,85						2 037,85		2 037,85	
2182	Matériel de transport	15 587,84						15 587,84		15 587,84	
2183	Matériel informatique	32 036,32				618,59		32 654,91		32 654,91	
2184	Matériel de bureau et mobilier	88 034,49				931,97		88 966,46		88 966,46	
2188	Autres	24 887,22				7 386,72	1 815,80	32 273,94	1 815,80	30 458,14	
	<b>Sous Total compte 218</b>	<b>162 583,72</b>				<b>8 937,28</b>	<b>1 815,80</b>	<b>171 521,00</b>	<b>1 815,80</b>	<b>169 705,20</b>	
	<b>Sous Total compte 21</b>	<b>4 963 601,22</b>				<b>145 312,86</b>	<b>1 815,80</b>	<b>5 108 914,08</b>	<b>1 815,80</b>	<b>5 107 098,28</b>	
242	Mises à disposition dans le cadre du tra	16 005,34						16 005,34		16 005,34	
	<b>Sous Total compte 24</b>	<b>16 005,34</b>						<b>16 005,34</b>		<b>16 005,34</b>	
266	Autres formes de participation	99,05						99,05		99,05	
	<b>Sous Total compte 26</b>	<b>99,05</b>						<b>99,05</b>		<b>99,05</b>	
2804182	Bâtiments et installations		26 584,64				3 407,28		29 991,92		29 991,92
	<b>Sous Total compte 280418</b>		<b>26 584,64</b>				<b>3 407,28</b>		<b>29 991,92</b>		<b>29 991,92</b>
	<b>Sous Total compte 28041</b>		<b>26 584,64</b>				<b>3 407,28</b>		<b>29 991,92</b>		<b>29 991,92</b>
2804412	Bâtiments et installations		14 161,00				2 023,00		16 184,00		16 184,00
	<b>Sous Total compte 280441</b>		<b>14 161,00</b>				<b>2 023,00</b>		<b>16 184,00</b>		<b>16 184,00</b>
	<b>Sous Total compte 28044</b>		<b>14 161,00</b>				<b>2 023,00</b>		<b>16 184,00</b>		<b>16 184,00</b>
	<b>Sous Total compte 2804</b>		<b>40 745,64</b>				<b>5 430,28</b>		<b>46 175,92</b>		<b>46 175,92</b>



## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 280</b>		40 745,64				5 430,28		46 175,92		46 175,92
	<b>Sous Total compte 28</b>		40 745,64				5 430,28		46 175,92		46 175,92
	<b>Total classe 2</b>	5 108 036,89	40 745,64			145 552,86	7 246,08	5 253 589,75	47 991,72	5 251 773,95	46 175,92
4011	Fournisseurs		1 130,46	108 394,17	110 818,01			108 394,17	111 948,47		3 554,30
	<b>Sous Total compte 401</b>		1 130,46	108 394,17	110 818,01			108 394,17	111 948,47		3 554,30
4041	Fournisseurs d'immobilisations		2 379,56	126 223,83	144 934,27			126 223,83	147 313,83		21 090,00
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue		12 779,30	3 820,69	3 022,90			3 820,69	15 802,20		11 981,51
	<b>Sous Total compte 4047</b>		12 779,30	3 820,69	3 022,90			3 820,69	15 802,20		11 981,51
	<b>Sous Total compte 404</b>		15 158,86	130 044,52	147 957,17			130 044,52	163 116,03		33 071,51
	<b>Sous Total compte 40</b>		16 289,32	238 438,69	258 775,18			238 438,69	275 064,50		36 625,81
411	Redevables	7,00		5 134,77	3 961,77			5 141,77	3 961,77	1 180,00	
414	Locataires-acquéreurs et locataires	285,81		322,11	285,81			607,92	285,81	322,11	
415	Traites de coupe de bois (régime foresti	2 522,77		36 934,80	27 402,56			39 457,57	27 402,56	12 055,01	
4161	Créances douteuses	66 852,17		485,81	67 337,98			67 337,98	67 337,98		
	<b>Sous Total compte 416</b>	66 852,17		485,81	67 337,98			67 337,98	67 337,98		
	<b>Sous Total compte 41</b>	69 667,75		42 877,49	98 988,12			112 545,24	98 988,12	13 557,12	
421	Personnel - Rémunérations dues			93 571,49	93 571,49			93 571,49	93 571,49		
	<b>Sous Total compte 42</b>			93 571,49	93 571,49			93 571,49	93 571,49		
431	Sécurité sociale			35 978,50	36 115,57			35 978,50	36 115,57		137,07
437	Autres organismes sociaux			55 582,90	55 664,03			55 582,90	55 664,03		81,13
	<b>Sous Total compte 43</b>			91 561,40	91 779,60			91 561,40	91 779,60		218,20
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			240,62	240,62			240,62	240,62		



## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 442</b>			240,62	240,62			240,62	240,62		
44321	Dépenses			910,80	910,80			910,80	910,80		
	<b>Sous Total compte 4432</b>			910,80	910,80			910,80	910,80		
44331	Dépenses				675,52				675,52		675,52
	<b>Sous Total compte 4433</b>				675,52				675,52		675,52
44341	Dépenses		974,69	6 629,38	5 654,69			6 629,38	6 629,38		
44342	Recettes - Amiable			56 532,24	56 532,24			56 532,24	56 532,24		
	<b>Sous Total compte 4434</b>		974,69	63 161,62	62 186,93			63 161,62	63 161,62		
44351	Dépenses			4 415,00	4 415,00			4 415,00	4 415,00		
	<b>Sous Total compte 4435</b>			4 415,00	4 415,00			4 415,00	4 415,00		
44371	Dépenses			4 154,09	4 154,09			4 154,09	4 154,09		
	<b>Sous Total compte 4437</b>			4 154,09	4 154,09			4 154,09	4 154,09		
44381	Dépenses			1 909,42	1 909,42			1 909,42	1 909,42		
	<b>Sous Total compte 4438</b>			1 909,42	1 909,42			1 909,42	1 909,42		
	<b>Sous Total compte 443</b>		974,69	74 550,93	74 251,76			74 550,93	75 226,45		675,52
447	Autres impôts, taxes et versements assim			3 314,03	3 314,03			3 314,03	3 314,03		
	<b>Sous Total compte 44</b>		974,69	78 105,58	77 806,41			78 105,58	78 781,10		675,52
4621	Créances sur cessions d'immobilisations	440,00		500,00	940,00			940,00	940,00		
	<b>Sous Total compte 462</b>	440,00		500,00	940,00			940,00	940,00		
466	Excédents de versement			93,81	93,81			93,81	93,81		
46711	Autres comptes créditeurs			71 337,04	71 337,04			71 337,04	71 337,04		
	<b>Sous Total compte 4671</b>			71 337,04	71 337,04			71 337,04	71 337,04		



## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46721	Débiteurs divers - Amiable	188,80		6 355,42	6 266,23			6 544,22	6 266,23	277,99	
46726	Débiteurs divers - Contentieux			95,00	95,00			95,00	95,00		
	<b>Sous Total compte 4672</b>	<b>188,80</b>		<b>6 450,42</b>	<b>6 361,23</b>			<b>6 639,22</b>	<b>6 361,23</b>	<b>277,99</b>	
	<b>Sous Total compte 467</b>	<b>188,80</b>		<b>77 787,46</b>	<b>77 698,27</b>			<b>77 976,26</b>	<b>77 698,27</b>	<b>277,99</b>	
	<b>Sous Total compte 46</b>	<b>628,80</b>		<b>78 381,27</b>	<b>78 732,08</b>			<b>79 010,07</b>	<b>78 732,08</b>	<b>277,99</b>	
4712	Virements réimputés		406,56	568,88	162,32			568,88	568,88		
47131	Versements sur contributions directes			318 490,00	318 490,00			318 490,00	318 490,00		
47132	Versements sur dotation globale de fonct			54 822,00	54 822,00			54 822,00	54 822,00		
47134	Subventions			24 916,84	24 916,84			24 916,84	24 916,84		
47138	Autres			87 660,24	87 660,24			87 660,24	87 660,24		
	<b>Sous Total compte 4713</b>			<b>485 889,08</b>	<b>485 889,08</b>			<b>485 889,08</b>	<b>485 889,08</b>		
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales		93,81	12 452,23	12 358,42			12 452,23	12 452,23		
	<b>Sous Total compte 47141</b>		<b>93,81</b>	<b>12 452,23</b>	<b>12 358,42</b>			<b>12 452,23</b>	<b>12 452,23</b>		
47143	Flux d'encaissements à réimputer			772,82	772,82			772,82	772,82		
	<b>Sous Total compte 4714</b>		<b>93,81</b>	<b>13 225,05</b>	<b>13 131,24</b>			<b>13 225,05</b>	<b>13 225,05</b>		
	<b>Sous Total compte 471</b>		<b>500,37</b>	<b>499 683,01</b>	<b>499 182,64</b>			<b>499 683,01</b>	<b>499 683,01</b>		
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			53 536,68	53 536,68			53 536,68	53 536,68		
47218	Autres dépenses			87,60	87,60			87,60	87,60		
	<b>Sous Total compte 4721</b>			<b>53 624,28</b>	<b>53 624,28</b>			<b>53 624,28</b>	<b>53 624,28</b>		
4722	Commissions bancaires en instance de man			2,72	2,72			2,72	2,72		
4728	Autres dépenses à régulariser	561,98		2 127,67	2 689,65			2 689,65	2 689,65		



## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4817	<b>Sous Total compte 472</b>	561,98		55 754,67	56 316,65			56 316,65	56 316,65		
	<b>Sous Total compte 47</b>	561,98	500,37	555 437,68	555 499,29			555 999,66	555 999,66		
	Indemnités de renégociation de la dette	5 033,26				5 033,24		5 033,26	5 033,24	0,02	
	<b>Sous Total compte 481</b>	5 033,26				5 033,24		5 033,26	5 033,24	0,02	
	<b>Sous Total compte 48</b>	5 033,26				5 033,24		5 033,26	5 033,24	0,02	
	<b>Total classe 4</b>	<b>75 891,79</b>	<b>17 764,38</b>	<b>1 178 373,60</b>	<b>1 255 152,17</b>		<b>5 033,24</b>	<b>1 254 265,39</b>	<b>1 277 949,79</b>	<b>13 835,13</b>	<b>37 519,53</b>
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			620,00	620,00			620,00	620,00		
5118	Autres valeurs à l'encaissement			328,60	328,60			328,60	328,60		
	<b>Sous Total compte 511</b>			<b>948,60</b>	<b>948,60</b>			<b>948,60</b>	<b>948,60</b>		
515	Compte au Trésor	112 101,59		616 028,23	550 636,72			728 129,82	550 636,72	177 493,10	
	<b>Sous Total compte 51</b>	<b>112 101,59</b>		<b>616 976,83</b>	<b>551 585,32</b>			<b>729 078,42</b>	<b>551 585,32</b>	<b>177 493,10</b>	
580	Opérations d'ordre budgétaires			13 595,12	13 595,12			13 595,12	13 595,12		
584	Encaissement par lecture optique			1 632,00	1 632,00			1 632,00	1 632,00		
	<b>Sous Total compte 58</b>			<b>15 227,12</b>	<b>15 227,12</b>			<b>15 227,12</b>	<b>15 227,12</b>		
	<b>Total classe 5</b>	<b>112 101,59</b>		<b>632 203,95</b>	<b>566 812,44</b>			<b>744 305,54</b>	<b>566 812,44</b>	<b>177 493,10</b>	
60611	Eau et assainissement					998,52		998,52		998,52	
60612	Energie - Electricité					23 383,20		23 383,20		23 383,20	
	<b>Sous Total compte 6061</b>					<b>24 381,72</b>		<b>24 381,72</b>		<b>24 381,72</b>	
60622	Carburants					273,90		273,90		273,90	
60623	Alimentation					89,43		89,43		89,43	
60624	Produits de traitement					145,63		145,63		145,63	
60628	Autres fournitures non stockées					290,19		290,19		290,19	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 6062</b>					799,15		799,15		799,15	
60631	Fournitures d'entretien					868,09		868,09		868,09	
60632	Fournitures de petit équipement					1 196,38		1 196,38		1 196,38	
60633	Fournitures de voirie					100,32		100,32		100,32	
60636	Vêtements de travail					411,13		411,13		411,13	
	<b>Sous Total compte 6063</b>					<b>2 575,92</b>		<b>2 575,92</b>		<b>2 575,92</b>	
6064	Fournitures administratives					1 278,66		1 278,66		1 278,66	
6065	Livres, disques, cassettes ... (biblioth)					2 104,93		2 104,93		2 104,93	
6067	Fournitures scolaires					1 716,57		1 716,57		1 716,57	
6068	Autres matières et fournitures.					1 574,84		1 574,84		1 574,84	
	<b>Sous Total compte 606</b>					<b>34 431,79</b>		<b>34 431,79</b>		<b>34 431,79</b>	
	<b>Sous Total compte 60</b>					<b>34 431,79</b>		<b>34 431,79</b>		<b>34 431,79</b>	
611	Contrats de prestations de services					960,99		960,99		960,99	
613	Locations					3 253,58		3 253,58		3 253,58	
61521	Terrains					9 837,50		9 837,50		9 837,50	
615221	Bâtiments publics					4 882,57		4 882,57		4 882,57	
	<b>Sous Total compte 61522</b>					<b>4 882,57</b>		<b>4 882,57</b>		<b>4 882,57</b>	
615231	Voiries					7 077,80		7 077,80		7 077,80	
615232	Réseaux					1 423,44		1 423,44		1 423,44	
	<b>Sous Total compte 61523</b>					<b>8 501,24</b>		<b>8 501,24</b>		<b>8 501,24</b>	
61524	Bois et forêts					10 583,52		10 583,52		10 583,52	
	<b>Sous Total compte 6152</b>					<b>33 804,83</b>		<b>33 804,83</b>		<b>33 804,83</b>	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61551	Matériel roulant					2 531,58		2 531,58		2 531,58	
	<b>Sous Total compte 6155</b>					<b>2 531,58</b>		<b>2 531,58</b>		<b>2 531,58</b>	
6156	Maintenance					2 498,50		2 498,50		2 498,50	
	<b>Sous Total compte 615</b>					<b>38 834,91</b>		<b>38 834,91</b>		<b>38 834,91</b>	
6161	Multirisques					5 012,13		5 012,13		5 012,13	
	<b>Sous Total compte 616</b>					<b>5 012,13</b>		<b>5 012,13</b>		<b>5 012,13</b>	
618	Divers					1 707,17		1 707,17		1 707,17	
619	Rabais, remises et ristournes obtenus su						72,00		72,00		72,00
	<b>Sous Total compte 61</b>					<b>49 768,78</b>	<b>72,00</b>	<b>49 768,78</b>	<b>72,00</b>	<b>49 696,78</b>	
6218	Autre personnel extérieur					94,50		94,50		94,50	
	<b>Sous Total compte 621</b>					<b>94,50</b>		<b>94,50</b>		<b>94,50</b>	
623	Publicité, publications, relations publi					6 491,94	26,99	6 491,94	26,99	6 464,95	
624	Transports de biens et transports collec					10 285,16		10 285,16		10 285,16	
625	Déplacements et missions					449,67		449,67		449,67	
626	Frais postaux et frais de télécommunicat					3 129,53		3 129,53		3 129,53	
627	Services bancaires et assimilés.					2,72		2,72		2,72	
6281	Concours divers (cotisations...)					992,93		992,93		992,93	
6282	Frais de gardiennage					2 207,68		2 207,68		2 207,68	
6283	Frais de nettoyage des locaux					1 475,00		1 475,00		1 475,00	
62876	Au GFP de rattachement					2 688,00		2 688,00		2 688,00	
	<b>Sous Total compte 6287</b>					<b>2 688,00</b>		<b>2 688,00</b>		<b>2 688,00</b>	
6288	Autres					21 618,17		21 618,17		21 618,17	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 628</b>					28 981,78		28 981,78		28 981,78	
	<b>Sous Total compte 62</b>					49 435,30	26,99	49 435,30	26,99	49 408,31	
633	Impôts, taxes et versements assimilés su					4 026,28		4 026,28		4 026,28	
635	Autres impôts, taxes et versements assim					488,00	25,00	488,00	25,00	463,00	
	<b>Sous Total compte 63</b>					4 514,28	25,00	4 514,28	25,00	4 489,28	
6411	Personnel titulaire					115 259,21		115 259,21		115 259,21	
6413	Personnel non titulaire					3 580,59		3 580,59		3 580,59	
	<b>Sous Total compte 641</b>					118 839,80		118 839,80		118 839,80	
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoy					60 821,49		60 821,49		60 821,49	
	<b>Sous Total compte 645</b>					60 821,49		60 821,49		60 821,49	
6470	Autres charges sociales					1 251,22		1 251,22		1 251,22	
	<b>Sous Total compte 647</b>					1 251,22		1 251,22		1 251,22	
	<b>Sous Total compte 64</b>					180 912,51		180 912,51		180 912,51	
65311	Indemnités de fonction					30 130,41		30 130,41		30 130,41	
65312	Frais de mission et de déplacement					149,37		149,37		149,37	
65313	Cotisations de retraite					1 278,83		1 278,83		1 278,83	
65315	Formation					304,00		304,00		304,00	
	<b>Sous Total compte 6531</b>					31 862,61		31 862,61		31 862,61	
	<b>Sous Total compte 653</b>					31 862,61		31 862,61		31 862,61	
65561	Contributions au fonds de compensation d					32 548,42		32 548,42		32 548,42	
65568	Autres contributions					3 104,26		3 104,26		3 104,26	
	<b>Sous Total compte 6556</b>					35 652,68		35 652,68		35 652,68	

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6558	Autres contributions obligatoires					42,06		42,06		42,06	
	<b>Sous Total compte 655</b>					<b>35 694,74</b>		<b>35 694,74</b>		<b>35 694,74</b>	
65748	Autres personnes de droit privé					1 000,00		1 000,00		1 000,00	
	<b>Sous Total compte 6574</b>					<b>1 000,00</b>		<b>1 000,00</b>		<b>1 000,00</b>	
	<b>Sous Total compte 657</b>					<b>1 000,00</b>		<b>1 000,00</b>		<b>1 000,00</b>	
65888	Autres					1 682,28		1 682,28		1 682,28	
	<b>Sous Total compte 6588</b>					<b>1 682,28</b>		<b>1 682,28</b>		<b>1 682,28</b>	
	<b>Sous Total compte 658</b>					<b>1 682,28</b>		<b>1 682,28</b>		<b>1 682,28</b>	
	<b>Sous Total compte 65</b>					<b>70 239,63</b>		<b>70 239,63</b>		<b>70 239,63</b>	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					8 445,16		8 445,16		8 445,16	
	<b>Sous Total compte 6611</b>					<b>8 445,16</b>		<b>8 445,16</b>		<b>8 445,16</b>	
	<b>Sous Total compte 661</b>					<b>8 445,16</b>		<b>8 445,16</b>		<b>8 445,16</b>	
	<b>Sous Total compte 66</b>					<b>8 445,16</b>		<b>8 445,16</b>		<b>8 445,16</b>	
6751	Valeur comptable des immobilisations céd					1 815,80		1 815,80		1 815,80	
	<b>Sous Total compte 675</b>					<b>1 815,80</b>		<b>1 815,80</b>		<b>1 815,80</b>	
	<b>Sous Total compte 67</b>					<b>1 815,80</b>		<b>1 815,80</b>		<b>1 815,80</b>	
681	Dotations aux amortissements, aux dépréc					5 430,28		5 430,28		5 430,28	
686	Dotations aux amortissements, aux dépréc					5 033,24		5 033,24		5 033,24	
	<b>Sous Total compte 68</b>					<b>10 463,52</b>		<b>10 463,52</b>		<b>10 463,52</b>	
	<b>Total classe 6</b>					<b>410 026,77</b>	<b>123,99</b>	<b>410 026,77</b>	<b>123,99</b>	<b>409 974,78</b>	<b>72,00</b>
7022	Coupes de bois						36 934,80		36 934,80		36 934,80
7023	Menus produits forestiers						2 638,60		2 638,60		2 638,60

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 702</b>						<b>39 573,40</b>		<b>39 573,40</b>		<b>39 573,40</b>
70311	Concession dans les cimetières (produit)						1 050,00		1 050,00		1 050,00
	<b>Sous Total compte 7031</b>						<b>1 050,00</b>		<b>1 050,00</b>		<b>1 050,00</b>
7032	Droits de permis de stationnement et de						611,00		611,00		611,00
7035	Locations de droits de chasse et de pêch						260,00		260,00		260,00
	<b>Sous Total compte 703</b>						<b>1 921,00</b>		<b>1 921,00</b>		<b>1 921,00</b>
70878	par des tiers						449,77		449,77		449,77
	<b>Sous Total compte 7087</b>						<b>449,77</b>		<b>449,77</b>		<b>449,77</b>
	<b>Sous Total compte 708</b>						<b>449,77</b>		<b>449,77</b>		<b>449,77</b>
	<b>Sous Total compte 70</b>						<b>41 944,17</b>		<b>41 944,17</b>		<b>41 944,17</b>
73111	Impôts directs locaux						318 490,00		318 490,00		318 490,00
	<b>Sous Total compte 7311</b>						<b>318 490,00</b>		<b>318 490,00</b>		<b>318 490,00</b>
73141	Accise sur l'électricité						3 622,17		3 622,17		3 622,17
	<b>Sous Total compte 7314</b>						<b>3 622,17</b>		<b>3 622,17</b>		<b>3 622,17</b>
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure						366,40		366,40		366,40
	<b>Sous Total compte 7317</b>						<b>366,40</b>		<b>366,40</b>		<b>366,40</b>
	<b>Sous Total compte 731</b>						<b>322 478,57</b>		<b>322 478,57</b>		<b>322 478,57</b>
73211	Attribution de compensation						11 599,00		11 599,00		11 599,00
	<b>Sous Total compte 7321</b>						<b>11 599,00</b>		<b>11 599,00</b>		<b>11 599,00</b>
73221	FNGIR						322,00		322,00		322,00
732221	Fonds de péréquation des ressources comm						11 508,00		11 508,00		11 508,00
	<b>Sous Total compte 73222</b>						<b>11 508,00</b>		<b>11 508,00</b>		<b>11 508,00</b>

## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73223	Fonds départemental des DMTO pour les co						18 593,45		18 593,45		18 593,45
	<b>Sous Total compte 7322</b>						<b>30 423,45</b>		<b>30 423,45</b>		<b>30 423,45</b>
	<b>Sous Total compte 732</b>						<b>42 022,45</b>		<b>42 022,45</b>		<b>42 022,45</b>
7392221	Fonds de péréquation des ressources comm					1 727,00		1 727,00		1 727,00	
	<b>Sous Total compte 739222</b>					<b>1 727,00</b>		<b>1 727,00</b>		<b>1 727,00</b>	
	<b>Sous Total compte 73922</b>					<b>1 727,00</b>		<b>1 727,00</b>		<b>1 727,00</b>	
	<b>Sous Total compte 7392</b>					<b>1 727,00</b>		<b>1 727,00</b>		<b>1 727,00</b>	
	<b>Sous Total compte 739</b>					<b>1 727,00</b>		<b>1 727,00</b>		<b>1 727,00</b>	
	<b>Sous Total compte 73</b>					<b>1 727,00</b>	<b>364 501,02</b>	<b>1 727,00</b>	<b>364 501,02</b>		<b>362 774,02</b>
74111	Dotation forfaitaire des communes						23 884,00		23 884,00		23 884,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des						13 808,00		13 808,00		13 808,00
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP)						2 300,00		2 300,00		2 300,00
	<b>Sous Total compte 74112</b>						<b>16 108,00</b>		<b>16 108,00</b>		<b>16 108,00</b>
	<b>Sous Total compte 7411</b>						<b>39 992,00</b>		<b>39 992,00</b>		<b>39 992,00</b>
	<b>Sous Total compte 741</b>						<b>39 992,00</b>		<b>39 992,00</b>		<b>39 992,00</b>
742	Dotations aux élus locaux						3 322,00		3 322,00		3 322,00
744	FCTVA						8 194,49		8 194,49		8 194,49
7473	Départements						700,00		700,00		700,00
74748	Autres communes						56 532,24		56 532,24		56 532,24
	<b>Sous Total compte 7474</b>						<b>56 532,24</b>		<b>56 532,24</b>		<b>56 532,24</b>
74751	GFP de rattachement						200,00		200,00		200,00
	<b>Sous Total compte 7475</b>						<b>200,00</b>		<b>200,00</b>		<b>200,00</b>



## III – ÉTATS FINANCIERS

## Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	<b>Sous Total compte 747</b>						57 432,24		57 432,24		57 432,24
74832	État - Compensation au titre de la Contr						3 885,38		3 885,38		3 885,38
74833	État - Compensation au titre des exonéra						413,00		413,00		413,00
	<b>Sous Total compte 7483</b>						<b>4 298,38</b>		<b>4 298,38</b>		<b>4 298,38</b>
	<b>Sous Total compte 748</b>						<b>4 298,38</b>		<b>4 298,38</b>		<b>4 298,38</b>
	<b>Sous Total compte 74</b>						<b>113 239,11</b>		<b>113 239,11</b>		<b>113 239,11</b>
752	Revenus des immeubles						322,11		322,11		322,11
75888	Autres						1 280,44		1 280,44		1 280,44
	<b>Sous Total compte 7588</b>						<b>1 280,44</b>		<b>1 280,44</b>		<b>1 280,44</b>
	<b>Sous Total compte 758</b>						<b>1 280,44</b>		<b>1 280,44</b>		<b>1 280,44</b>
	<b>Sous Total compte 75</b>						<b>1 602,55</b>		<b>1 602,55</b>		<b>1 602,55</b>
761	Produits de participations						5,62		5,62		5,62
	<b>Sous Total compte 76</b>						<b>5,62</b>		<b>5,62</b>		<b>5,62</b>
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						4 450,97		4 450,97		4 450,97
7751	Produit des cessions d'immobilisations						500,00		500,00		500,00
	<b>Sous Total compte 775</b>						<b>500,00</b>		<b>500,00</b>		<b>500,00</b>
7761	Différences sur réalisations (négatives)						1 315,80		1 315,80		1 315,80
	<b>Sous Total compte 776</b>						<b>1 315,80</b>		<b>1 315,80</b>		<b>1 315,80</b>
	<b>Sous Total compte 77</b>						<b>6 266,77</b>		<b>6 266,77</b>		<b>6 266,77</b>
	<b>Total classe 7</b>						<b>1 727,00</b>		<b>527 559,24</b>		<b>1 727,00</b>
	<b>Total général</b>	<b>5 296 030,27</b>	<b>5 296 030,27</b>	<b>1 970 738,92</b>	<b>1 937 944,03</b>	<b>615 984,77</b>	<b>648 779,66</b>	<b>7 882 753,96</b>	<b>7 882 753,96</b>	<b>5 854 803,96</b>	<b>5 854 803,96</b>

## État des Contrôles du Compte Financier

Envoyé en préfecture le 30/04/2026  
Reçu en préfecture le 30/04/2026  
Publié le  
ID : 090-219001039-20260428-D103\_2026\_13-DE

Exercice 2025

Berser  
Levrault

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.



**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

Date d'édition : 10/03/2026

**Comptable(s)**

M Daniel WURTZ

du 01/01/2025

**Ayant exercé au cours de la gestion**

au 10/03/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**SCHLICKLIN Claude (1025391750-0), Inspecteur des Finances Publiques****A DDFiP DU TERRITOIRE-DE-BELFORT, le 11/03/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

**WURTZ Daniel (1001153232-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe****A BELFORT 1, le 12/03/2026**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

**A , le**

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	291 883,92	191 872,58	54 395,60	45 615,74
RECETTES	291 883,92	108 738,01	0,00	183 145,91
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	594 153,49	411 701,78	0,00	182 451,71
RECETTES	594 153,49	527 631,24	0,00	66 522,25

(1) Y compris les rattachements.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)**

(1) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	291 883,92	191 872,58	54 395,60	45 615,74
RECETTES	291 883,92	108 738,01	0,00	183 145,91
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	594 153,49	411 701,78	0,00	182 451,71
RECETTES	594 153,49	527 631,24	0,00	66 522,25

(1) Y compris les rattachements.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****A3****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	291 883,92	191 872,58	54 395,60	45 615,74
RECETTES	291 883,92	108 738,01	0,00	183 145,91
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	594 153,49	411 701,78	0,00	182 451,71
RECETTES	594 153,49	527 631,24	0,00	66 522,25
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>886 037,41</b>	<b>603 574,36</b>	<b>54 395,60</b>	<b>228 067,45</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>886 037,41</b>	<b>636 369,25</b>	<b>0,00</b>	<b>249 668,16</b>

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

## DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

## REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
AN096454	CAISSE EPARGNE BOURGOGNE FRANCHE COMTE				0,00	F		0,950	0,000		X	X	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>0,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

## IV – ANNEXES

## B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
AN096454		0,00	A-1	0,00	5,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Commune de Vétrigne - Budget Communal - CFU - 2025

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 090-219001039-20260428-D103\_2026\_13-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

## REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

**Commune de Vétrigne - Budget Communal - CFU - 2025**

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 090-219001039-20260428-D103\_2026\_13-DE

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

## TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

## DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

## B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINA

## REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)</b>					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

ID: 090-219001039-20260428-D103\_2026\_13-DE

## EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGA

## DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES**

**AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

## PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 30/04/2026  
 Reçu en préfecture le 30/04/2026  
 Publié le 30/04/2026  
 ID : 090-219001039-20260428-D103\_2026\_13-DE  
 Berser  
 Levrault

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des provisions de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>8015</b>	<b>Emprunts garantis (1)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8016</b>	<b>Contrats de crédit-bail (2)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8017</b>	<b>Subvention à verser en annuité (3)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8018</b>	<b>Autres engagements donnés</b>			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

## ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	<b>Autres engagements reçus</b>			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

## ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

<b>Calcul du ratio (1)</b>	<b>Valeur en euros</b>	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>526 315,44</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

## ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

## ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
<b>Marchés de partenariat (1)</b>													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)</b>													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE****Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8018 Autres engagements donnés</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes publics</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Engagements liés à des délégations de service public</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS****LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 000,00</b>	
<b>Personnes de droit privé</b>	<b>1 000,00</b>	
<b>Associations</b>	<b>1 000,00</b>	
Asso parents d'élèves de Roppe et Vétrigne	150,00	
Asso Jeunes SP Agglo Belf.	50,00	
Asso anciens combattants d'Offemont Vétrigne	200,00	
Banque alimentaire	100,00	
Collectif Résistance et déportation 90	100,00	
Comité des fêtes de Vétrigne	400,00	
<b>Entreprises</b>	<b>0,00</b>	
<b>Personnes physiques</b>	<b>0,00</b>	
<b>Autres</b>	<b>0,00</b>	
<b>Personnes de droit public</b>	<b>0,00</b>	
<b>Etat</b>	<b>0,00</b>	
<b>Régions</b>	<b>0,00</b>	
<b>Départements</b>	<b>0,00</b>	
<b>Communes</b>	<b>0,00</b>	
<b>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</b>	<b>0,00</b>	
<b>Autres</b>	<b>0,00</b>	

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

## B6 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Adjoint technique	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.	C	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Adjoint du patrimoine ppal 2° cl	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>2,00</b>	<b>3,00</b>	<b>5,00</b>	<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

## Commune de Vétrigne - Budget Communal - CFU - 2025

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ( $0,8 * 6 / 12$ ).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 090-219001039-20260428-D103\_2026\_13-DE

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B6

## B6 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****B7****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

## IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

## DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

## Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	18 318,05
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-62 500,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-44 181,95

## Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
<b>Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)</b>	44 181,95
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-44 181,95
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00

## COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	45 003,92	45 003,92	54 395,60	99 399,52
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	140 221,42	35 810,19	0,00	35 810,19
<b>Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)</b>	95 217,50	-9 193,73	-54 395,60	-63 589,33
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	18 318,05			18 318,05
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	44 181,95	44 181,95		44 181,95
<b>Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)</b>	62 500,00			62 500,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				-1 089,33

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>45 003,92</b>	<b>45 003,92</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>45 003,92</b>	<b>45 003,92</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	45 003,92	45 003,92
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

## C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>140 221,42</b>	<b>III 35 810,19</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>26 148,00</b>	<b>25 346,67</b>
10222	FCTVA	24 500,00	24 716,17
10226	Taxe d'aménagement (2)	1 648,00	630,50
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>114 073,42</b>	<b>10 463,52</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	3 407,28	3 407,28
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	2 023,00	2 023,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4817	Indemnités de renégociation de la dette	5 033,24	5 033,24
49...	Dépréciation des comptes de tiers		

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	500,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	103 109,90	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****C2.3****C2.3 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****C2.4****C2.4 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET**

ID : 090-219001039-20260428-D103\_2026\_13-DE

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N**

**ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N**

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
--	------------------------------------	----------------------	------------------------------	---



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**ELEMENTS DU BILAN**

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET  
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**D3.1**

Cet état ne contient pas d'information.



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**ELEMENTS DU BILAN**

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET  
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**

**D3.2**

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS A****ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION**NOMENCLATURE :

14-Etudes et conduite de projet	34-Résidentialisation de logements
15-Relogement des ménages avec minoration de loyer	35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
21-Démolition de logements locatifs sociaux	36-Accession à la propriété
22-Recyclage de copropriétés dégradées	37-Equipement public de proximité
23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé	38-Immobilier à vocation économique
24-Aménagement d'ensemble	39-Autres investissements
31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
32-Production d'une offre de relogement temporaire	42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement
33-Requalification de logements locatifs sociaux	

- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
- (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
- (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
- (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération



**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS A**

Cet état ne contient pas d'information.



**DELIBERATION N° 103-2026-14**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 AVRIL 2026**



L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures trente, le Conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 15, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Vétrigne, 54 Grande Rue, sous la présidence de M. Alain SALOMON, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers municipaux et affichée le 15 avril 2026.

**Membres présents : 12**

Alain SALOMON, Thierry DAGUET, Johanna FROSSARD, Alain WEICK, Emilie MATHIEU, Stéphanie GRANDGUILLAUME, Florine MERVILLE, Francine SOLGATI, Jean-Christophe PAULIN, Olivier ORCEL, Fabrice FRANZON, Alban DIFFALAH.

**Membres excusés : 3**

Jean-Jacques SANDERRE a donné pouvoir à Thierry DAGUET  
Léna DUPONT a donné pouvoir à Johanna FROSSARD  
Marie-Line SANTONAX a donné pouvoir à Alban DIFFALAH

**Secrétaire de séance** : Emilie MATHIEU

La séance est ouverte à 20h30 et levée à 23h05.

**OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025**

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 218 625.20 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €



<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A - Résultat de l'exercice</u>	+ 115 929.46 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u>	+ 102 695.74 €
<b><u>C - Résultat à affecter (= A+B - hors restes à réaliser)</u></b>	<b>+ 218 625.20 €</b>
<u>D - Solde d'exécution d'investissement</u>	- 64 816.52 €
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	- 54 395.60 €
<b><u>F - Besoin de financement (= D+E)</u></b>	<b>- 119 212.12 €</b>
<b><u>AFFECTATION C (= G+H)</u></b>	<b>218 625.20 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	119 212.12 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>	99 413.08 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	0.00 €

Le Conseil municipal décide :

A l'unanimité,

**d'adopter** l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Ainsi délibéré en mairie de Vétrigne, le 28 avril 2026, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L. 2125-25 du Code général des collectivités territoriales.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **30/04/2026**  
et affichage ou notification  
le **30/04/2026**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Alain SALOMON



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage*



**DELIBERATION N° 103-2026-15**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures trente, le Conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 15, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Vétrigne, 54 Grande Rue, sous la présidence de M. Alain SALOMON, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers municipaux et affichée le 15 avril 2026.

**Membres présents : 12**

Alain SALOMON, Thierry DAGUET, Johanna FROSSARD, Alain WEICK, Emilie MATHIEU, Stéphanie GRANDGUILLAUME, Florine MERVILLE, Francine SOLGATI, Jean-Christophe PAULIN, Olivier ORCEL, Fabrice FRANZON, Alban DIFFALAH.

**Membres excusés : 3**

Jean-Jacques SANDERRE a donné pouvoir à Thierry DAGUET  
Léna DUPONT a donné pouvoir à Johanna FROSSARD  
Marie-Line SANTONAX a donné pouvoir à Alban DIFFALAH

**Secrétaire de séance** : Emilie MATHIEU

La séance est ouverte à 20h30 et levée à 23h05.

**OBJET : Adoption du Budget Primitif 2026**

**Vu**

l'article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57 ;

**Considérant**

que la collectivité a adopté la nomenclature M57 au 27 septembre 2022 ;  
qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget primitif 2026 ;

Le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil municipal que le budget communal est voté en nomenclature M57 depuis l'exercice 2022.

Le Maire précise que, dans la nomenclature M57, un nouveau dispositif est introduit afin de remplacer les dépenses imprévues en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 090-219001039-20260428-D103\_2026\_15-DE



Ce nouveau dispositif porte sur la fongibilité des crédits. Il permet d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Maire informe ensuite l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la séance du Conseil municipal la plus proche.

Au vu de la présentation globale du Budget et considérant le travail de la commission finances, le budget total s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de **878 099,40 €** :

### BP prévisionnel 2026

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	567 620, 50 €	310 478,90 €
Recettes	567 620, 50 €	310 478,90 €

**Total du Budget : 878 099,40 €**

#### Le Conseil municipal décide :

Par **12 voix pour**, **3 abstentions** (Fabrice FRANZON, Alban DIFFALAH avec pouvoir de Marie-Line SANTONAX),

**d'autoriser** le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, dans la limite 7,5 % des dépenses réelles des sections de fonctionnement et d'investissement,

**d'adopter** le Budget primitif 2026 tel que présenté.

Ainsi délibéré en mairie de Vétrigne, le 28 avril 2026, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L. 2125-25 du Code général des collectivités territoriales.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **30/04/2026**  
et affichage ou notification  
le **30/04/2026**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Alain SALOMON



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage*

# NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 COMMUNE DE VETRIGNE

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 090-219001039-20260428-D103\_2026\_15-DE



## Introduction

Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette note de présentation brève et synthétique présente l'ensemble des informations financières essentielles du Budget (dit Primitif) de votre commune.

Le Budget Primitif, regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement autorisées et anticipées pour l'année 2026.

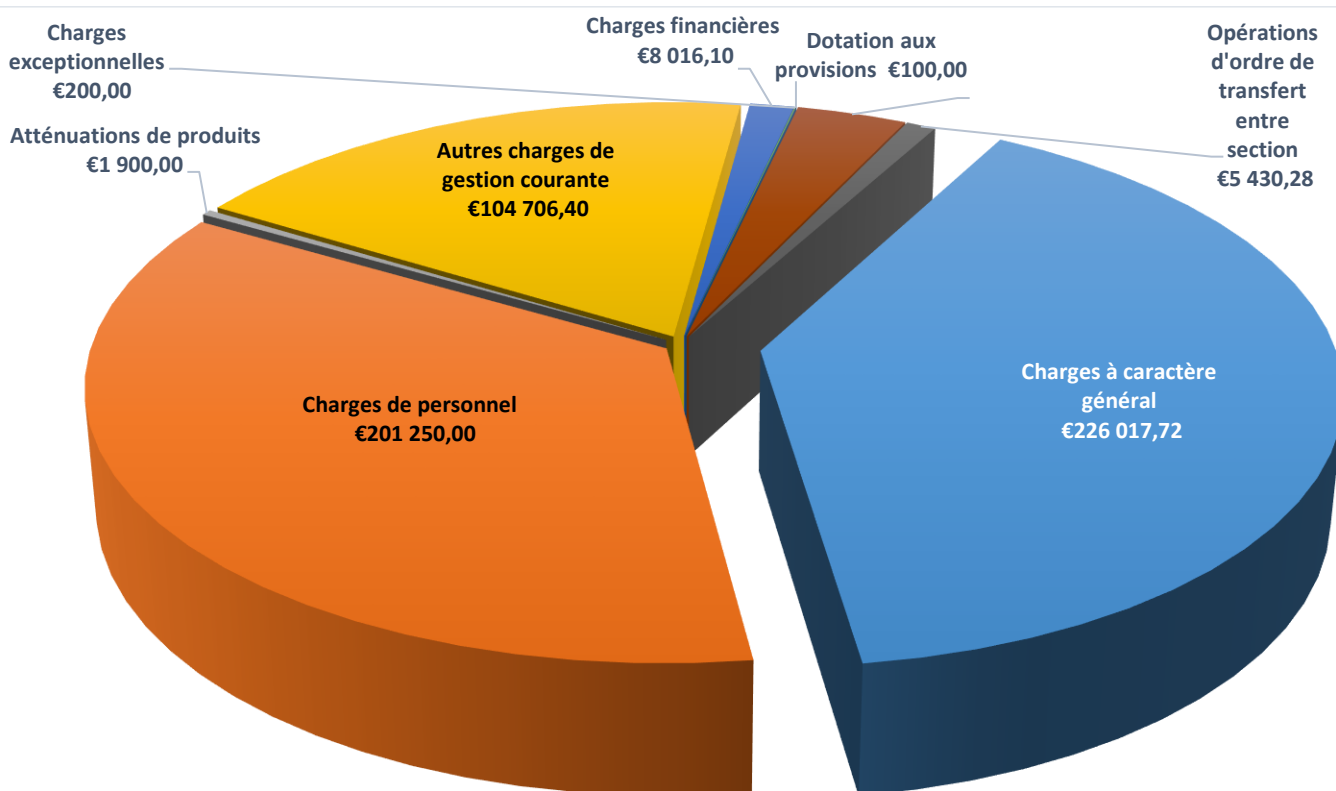
Le Budget Primitif 2026 de la commune de Vétrigne a été voté le 28 avril 2026 par le Conseil Municipal et a été réalisé avec plusieurs objectifs :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement sans abaisser la qualité des services rendus à la population,
- Investir pour la réalisation d'étude environnementale, finaliser l'atelier et l'extension de la salle du conseil (aménagement) tout en mobilisant les subventions.

## La section de fonctionnement

*La section de fonctionnement de la commune représente les dépenses et les recettes liées au bon fonctionnement de la collectivité.*

**Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 567 620,50 €**  
(dont 20 000,00 € virés à la section d'investissement)



**Dépenses courantes :**

Il s'agit des dépenses de type électricité, gaz, carburant, entretien des bâtiments, assurances, ... Cette année nous avons une augmentation dû principalement à une augmentation des poste gaz, électricité et assurance.

**Charges de personnel :**

Elles sont stables par rapport à 2025 .

**Virement pour financer les dépenses d'investissement :**

Cette année un virement de 20 000,00 € sera affecté à la section d'investissement pour participer aux dépenses liées à nos projets .

**Amortissement :**

Il constate la perte de valeur d'un bien, du fait de son usage (usure physique), de l'évolution technique (obsolescence) ou bien tout simplement du temps. Il permet de provisionner pour le remplacement du bien.

**Autres charges de gestion courante :**

Il s'agit de dépenses obligatoires pour la commune et notamment celles liées au financement des Vétrignois scolarisés à l'école primaire de Roppe et financement de l'ALSH pour les enfants de Vétrigne.

**Charges financières :**

Ce sont les remboursements des intérêts des emprunts et des commissions d'emprunt. Grâce à la renégociation de notre prêt nous constatons une diminution des intérêts.

**Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 567 539,50 €**  
(dont 99 413,08 € d'excédent de fonctionnement)

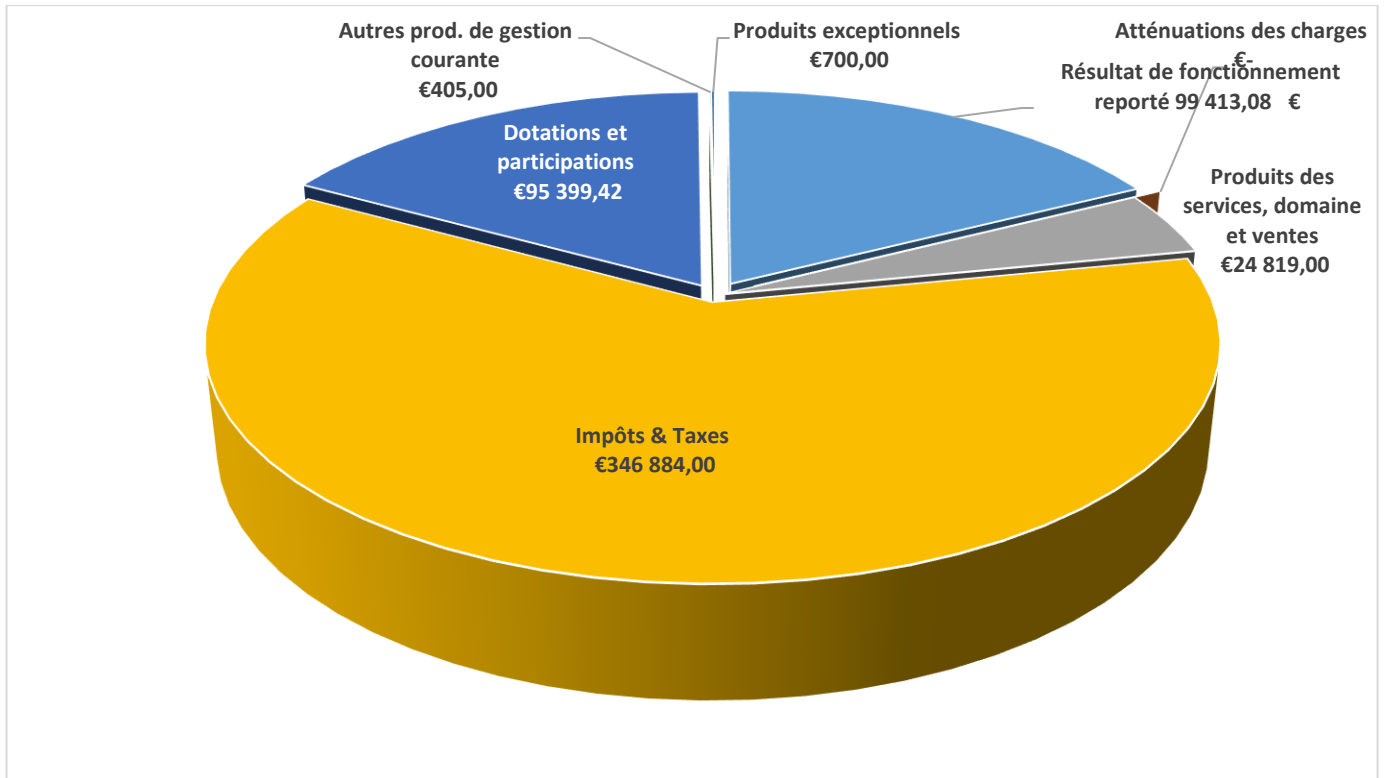
Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 090-219001039-20260428-D103\_2026\_15-DE



#### **Excédent de 2025 reporté au budget 2026 :**

Il s'agit du résultat de l'exercice de l'année 2025 (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement).

#### **Atténuations de charges :**

Il s'agit des remboursements de salaire pour les agents en maladie.

#### **Produits des services :**

Il correspond aux recettes générées par les ventes de bois, les concessions cimetières, les redevances d'occupation du domaine public (camion pizza et local distributeur miel) et le droit de chasse.

#### **Impôts et taxes :**

Sont répertoriés ici, les taxes foncières, les droits de mutation sur les ventes des maisons.

#### **Dotations et participations :**

Il s'agit, pour moitié, du remboursement des enfants de Roppe, scolarisés à la maternelle de Vétrigne et pour l'autre moitié, des dotations (DGF, DSR, GBCA, CD90 etc.) reçues.

#### **Autres produits de gestion courante :**

On retrouve dans cette section les revenus de location de terrains et de bâtiments.

#### **Produits financiers :**

Ce sont les bénéfices des parts sociales détenues dans des banques.

La section d'investissement représente l'avenir de votre commune, c'est  
menés par la municipalité pour améliorer la qualité de vie &

**Les dépenses d'investissement s'élèvent à  
310 478,90€**

### **Résultat d'investissement de 2025 reporté au budget 2026 :**

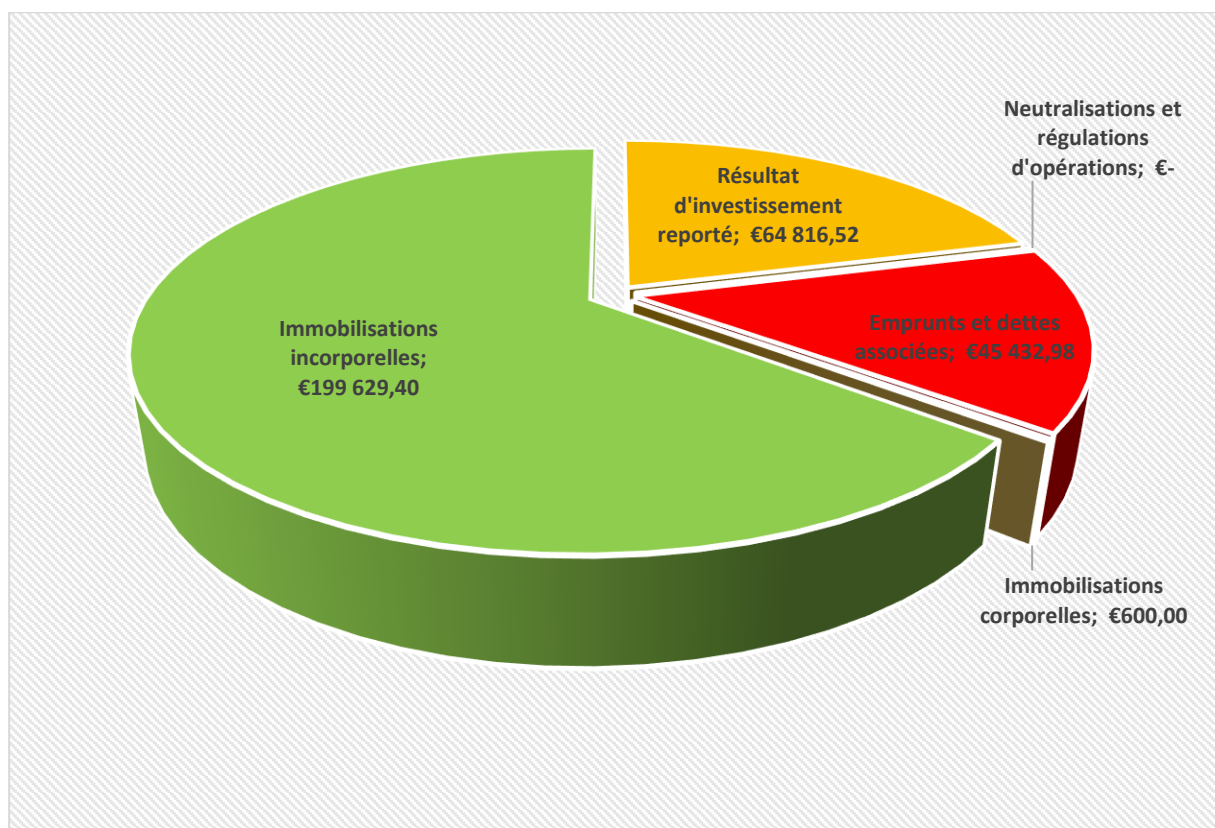
Il s'agit du résultat de l'exercice de l'année 2025 (solde entre les recettes et les dépenses d'investissement).

### **Remboursement d'emprunts :**


C'est le remboursement du capital de nos emprunts.

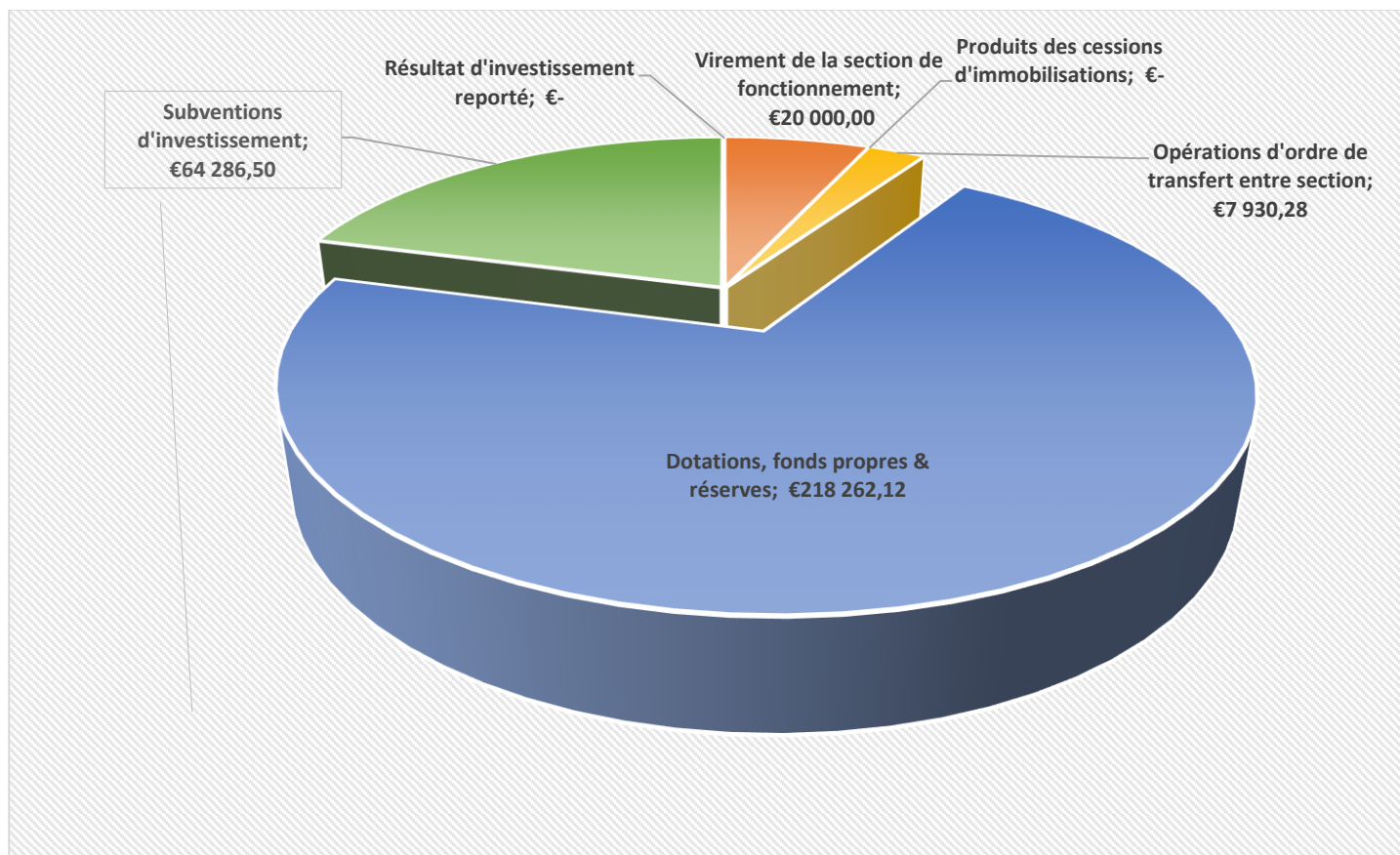
**Les principaux projets d'investissements de l'année 2026, pour un montant total de 140 900 €, sont les suivants :**

Audit thermique	600,00 €
Aménagement	16 500,00 €
Atelier municipal	20 000,00 €
Extension salle conseil	20 000,00 €
Isolation chauffage école	35 000,00 €
Arbre de naissance	300,00 €
Matériel et outillage	5 000,00 €
Remplacement luminaires led	12 000,00 €
Voirie	28 500,00 €
Travaux forêt	3 000,00 €
<b>Total</b>	<b>140 900,00 €</b>



**Les recettes d'investissement**  
s'élèvent à **310 478,90 €**

Envoyé en préfecture le 30/04/2026  
Reçu en préfecture le 30/04/2026  
Publié le   
ID : 090-219001039-20260428-D103\_2026\_15-DE



**Virement reçu du fonctionnement :**

Cette année un excédent de fonctionnement reversé à la section d'investissement.

**Amortissement :**

Il constate la perte de valeur d'un bien, du fait de son usage (usure physique), de l'évolution technique (obsolescence) ou bien tout simplement du temps. Il permet de provisionner pour le remplacement du bien.

**Dotations et Fonds propres :**

Ces recettes proviennent de la Taxe d'aménagement, du remboursement de la TVA sur nos investissements et de l'excédent de fonctionnement.

**Subventions reçues :** Ce sont les subventions reçues pour le financement de nos investissements.

**La dette**

La commune détient un emprunt :

Date de l'emprunt	Nature	Organisme prêteur	Montant emprunté à l'origine	Durée	Taux d'intérêt	Capital restant à rembourser au 01/01/2025
2020	ECOLE + ATELIER + EXTENSION SALLE	CAISSE EPARGNE BOURGOGNE FRANCHE	1 060 000,00 €	22 ans	0,95%	860 800,00

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune de Vétrigne**  
**COMMUNE**

Numéro SIRET : 21900103900011  
Poste comptable : SERV DE GEST COMPT BELFORT 1

**Budget primitif**  
**relatif à l'exercice 2026**  
**voté par Nature**

**Budget principal**

**Instruction budgétaire et comptable M. 57**  
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements  
publics

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	25
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	26
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	27
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	43
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	44
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	48
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	50
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
<b>B4 - Etat des charges transférées</b>	51
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
<b>B9 - Etat du personnel</b>	52
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	56
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	57
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	58
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
<b>D3 - Décisions en matière de taux</b>	59
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	60

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	657

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	825,25
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	712,64
3	Dépenses d'équipement brut / population	304,76
4	Encours de dette / population (2) (3)	1 263,61
5	DGF / population	52,67
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	37,12 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	125,50 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	42,77 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	177,31 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-15,80 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	603 574,36	636 369,25	121 013,79	A1	153 808,68
<b>Investissement</b>	191 872,58	108 738,01	(3) 18 318,05	A2	-64 816,52
<b>Fonctionnement</b>	411 701,78	527 631,24	(4) 102 695,74	A3	218 625,20

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
<b>Investissement</b>	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
<b>Fonctionnement</b>	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	153 808,68
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	-64 816,52
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	218 625,20

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3) (5)</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>6586</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques (4)</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3) (5)</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>0,00</b>
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>
<b>731</b>	<b>Fiscalité locale</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits spécifiques (4)</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	245 662,38	310 478,90
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 64 816,52	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		310 478,90	310 478,90

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	567 620,50	468 207,42
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 99 413,08
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		567 620,50	567 620,50

<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>878 099,40</b>	<b>878 099,40</b>
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	7 000,00	0,00	600,00	600,00	600,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	239 880,00	0,00	199 629,40	199 629,40	199 629,40
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>246 880,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 229,40</b>	<b>200 229,40</b>	<b>200 229,40</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	45 003,92	0,00	45 432,98	45 432,98	45 432,98
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>45 003,92</b>	<b>0,00</b>	<b>45 432,98</b>	<b>45 432,98</b>	<b>45 432,98</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>291 883,92</b>	<b>0,00</b>	<b>245 662,38</b>	<b>245 662,38</b>	<b>245 662,38</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>291 883,92</b>	<b>0,00</b>	<b>245 662,38</b>	<b>245 662,38</b>	<b>245 662,38</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>64 816,52</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>310 478,90</b>
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	89 162,50	0,00	64 286,50	64 286,50	64 286,50
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>89 162,50</b>	<b>0,00</b>	<b>66 786,50</b>	<b>66 786,50</b>	<b>66 786,50</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	26 148,00	0,00	99 050,00	99 050,00	99 050,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	44 181,95	0,00	119 212,12	119 212,12	119 212,12
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>70 829,95</b>	<b>0,00</b>	<b>218 262,12</b>	<b>218 262,12</b>	<b>218 262,12</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>159 992,45</b>	<b>0,00</b>	<b>285 048,62</b>	<b>285 048,62</b>	<b>285 048,62</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	103 109,90		20 000,00	20 000,00	20 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	10 463,52		5 430,28	5 430,28	5 430,28
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>113 573,42</b>		<b>25 430,28</b>	<b>25 430,28</b>	<b>25 430,28</b>

<b>TOTAL</b>	<b>273 565,87</b>	<b>0,00</b>	<b>310 478,90</b>	<b>310 478,90</b>	<b>310 478,90</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>310 478,90</b>
---	-------------------

#### Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>25 430,28</b>
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

## Commune de Vétrigne - Budget Communal - BP - 2026

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	175 615,07	0,00	226 017,72	226 017,72	226 017,72
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	201 055,00	0,00	201 250,00	201 250,00	201 250,00
014	Atténuations de produits	2 800,00	0,00	1 900,00	1 900,00	1 900,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	92 360,00	0,00	104 706,40	104 706,40	104 706,40
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>471 830,07</b>	<b>0,00</b>	<b>533 874,12</b>	<b>533 874,12</b>	<b>533 874,12</b>
66	Charges financières	8 450,00	0,00	8 016,10	8 016,10	8 016,10
67	Charges spécifiques (3)	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	100,00		100,00	100,00	100,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>480 580,07</b>	<b>0,00</b>	<b>542 190,22</b>	<b>542 190,22</b>	<b>542 190,22</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	103 109,90		20 000,00	20 000,00	20 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	10 463,52		5 430,28	5 430,28	5 430,28
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>113 573,42</b>		<b>25 430,28</b>	<b>25 430,28</b>	<b>25 430,28</b>

<b>TOTAL</b>	<b>594 153,49</b>	<b>0,00</b>	<b>567 620,50</b>	<b>567 620,50</b>	<b>567 620,50</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>567 620,50</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	27 917,75	0,00	24 819,00	24 819,00	24 819,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	23 916,00	0,00	33 429,00	33 429,00	33 429,00
731	Fiscalité locale	313 700,00	0,00	313 455,00	313 455,00	313 455,00
74	Dotations et participations (3)	125 444,00	0,00	95 399,42	95 399,42	95 399,42
75	Autres produits de gestion courante (3)	280,00	0,00	405,00	405,00	405,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>491 257,75</b>	<b>0,00</b>	<b>467 507,42</b>	<b>467 507,42</b>	<b>467 507,42</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	200,00	0,00	700,00	700,00	700,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>491 457,75</b>	<b>0,00</b>	<b>468 207,42</b>	<b>468 207,42</b>	<b>468 207,42</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>491 457,75</b>	<b>0,00</b>	<b>468 207,42</b>	<b>468 207,42</b>	<b>468 207,42</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>99 413,08</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>567 620,50</b>
--	-------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>25 430,28</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	45 432,98	0,00	45 432,98
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	600,00	0,00	600,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	199 629,40	0,00	199 629,40
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>245 662,38</b>	<b>0,00</b>	<b>245 662,38</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>64 816,52</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>310 478,90</b>
---	-------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	226 017,72		226 017,72
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	201 250,00		201 250,00
014	Atténuations de produits	1 900,00		1 900,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	104 706,40	0,00	104 706,40
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	8 016,10	0,00	8 016,10
67	Charges spécifiques (9)	200,00	0,00	200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	100,00	5 430,28	5 530,28
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		20 000,00	20 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>542 190,22</b>	<b>25 430,28</b>	<b>567 620,50</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>567 620,50</b>
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	99 050,00	0,00	99 050,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	64 286,50	0,00	64 286,50
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	2 500,00	0,00	2 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		5 430,28	5 430,28
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		20 000,00	20 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>165 836,50</b>	<b>25 430,28</b>	<b>191 266,78</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>119 212,12</b>
---------------------------------------	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>310 478,90</b>
---	-------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	24 819,00		24 819,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	33 429,00		33 429,00
731	Fiscalité locale	313 455,00		313 455,00
74	Dotations et participations (8)	95 399,42		95 399,42
75	Autres produits de gestion courante (8)	405,00	0,00	405,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	700,00	0,00	700,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>468 207,42</b>	<b>0,00</b>	<b>468 207,42</b>

**Commune de Vétrigne - Budget Communal - BP - 2026**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
			<b>99 413,08</b>
			=
			<b>567 620,50</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>291 883,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>245 662,38</b>	<b>245 662,38</b>	<b>0,00</b>	<b>245 662,38</b>	<b>245 662,38</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 000,00	0,00	0,00	600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	239 880,00	0,00	0,00	199 629,40	199 629,40	0,00	199 629,40	199 629,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>246 880,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 229,40</b>	<b>200 229,40</b>	<b>0,00</b>	<b>200 229,40</b>	<b>200 229,40</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	45 003,92	0,00		45 432,98	45 432,98		45 432,98	45 432,98
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>45 003,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 432,98</b>	<b>45 432,98</b>	<b>0,00</b>	<b>45 432,98</b>	<b>45 432,98</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>291 883,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>245 662,38</b>	<b>245 662,38</b>	<b>0,00</b>	<b>245 662,38</b>	<b>245 662,38</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>	<b>64 816,52</b>
---	------------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>310 478,90</b>
---	-------------------

## Commune de Vétrigne - Budget Communal - BP - 2026

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

## RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>229 383,92</b>	<b>0,00</b>	<b>191 266,78</b>	<b>191 266,78</b>	<b>191 266,78</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	89 162,50	0,00	64 286,50	64 286,50	64 286,50
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>89 162,50</b>	<b>0,00</b>	<b>66 786,50</b>	<b>66 786,50</b>	<b>66 786,50</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	26 148,00	0,00	99 050,00	99 050,00	99 050,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>26 648,00</b>	<b>0,00</b>	<b>99 050,00</b>	<b>99 050,00</b>	<b>99 050,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>115 810,50</b>	<b>0,00</b>	<b>165 836,50</b>	<b>165 836,50</b>	<b>165 836,50</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	103 109,90		20 000,00	20 000,00	20 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	10 463,52		5 430,28	5 430,28	5 430,28
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>113 573,42</b>		<b>25 430,28</b>	<b>25 430,28</b>	<b>25 430,28</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>	<b>119 212,12</b>
---------------------------------------	-------------------

**Commune de Vétrigne - Budget Communal - BP - 2026**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>310 478,90</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>291 883,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>245 662,38</b>	<b>245 662,38</b>	<b>0,00</b>	<b>245 662,38</b>	<b>245 662,38</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 000,00	0,00	0,00	600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
203	Frais d'études, recherche, développement	7 000,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	239 880,00	0,00	0,00	199 629,40	199 629,40	0,00	199 629,40	199 629,40
2117	Bois et forêts	2 620,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
212	Agencements et aménagement de terrains	8 780,00	0,00		30 500,00	30 500,00	0,00	30 500,00	30 500,00
2131	Bâtiments publics	125 170,00	0,00		70 999,40	70 999,40	0,00	70 999,40	70 999,40
2135	Installations générales, agencements	410,00	0,00		11 500,00	11 500,00	0,00	11 500,00	11 500,00
2151	Réseaux de voirie	52 000,00	0,00		28 500,00	28 500,00	0,00	28 500,00	28 500,00
2152	Installations de voirie	1 100,00	0,00		4 400,00	4 400,00	0,00	4 400,00	4 400,00
21538	Autres réseaux	32 700,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
2157	Matériel et outillage technique	2 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
2183	Matériel informatique	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	7 000,00	0,00		9 730,00	9 730,00	0,00	9 730,00	9 730,00
2188	Autres immobilisations corporelles	7 600,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>246 880,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 229,40</b>	<b>200 229,40</b>	<b>0,00</b>	<b>200 229,40</b>	<b>200 229,40</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

## Commune de Vétrigne - Budget Communal - BP - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	45 003,92	0,00		45 432,98	45 432,98		45 432,98	45 432,98
1641	Emprunts en euros	45 003,92	0,00		45 432,98	45 432,98		45 432,98	45 432,98
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>45 003,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 432,98</b>	<b>45 432,98</b>	<b>0,00</b>	<b>45 432,98</b>	<b>45 432,98</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>291 883,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>245 662,38</b>	<b>245 662,38</b>	<b>0,00</b>	<b>245 662,38</b>	<b>245 662,38</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
18	Ecole		1 277 360,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19	Aménagement rue de la Versenne		188 980,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Rue des Grands Champs		222 370,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Plan Local d'Urbanisme		29 395,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>29 395,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 18**  
**LIBELLE : Ecole**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		1 222 731,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	262 731,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	110 000,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	9 000,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	33 731,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	960 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 19**  
**LIBELLE : Aménagement rue de la Versenne**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>59 000,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	59 000,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	29 500,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20**  
**LIBELLE : Rue des Grands Champs**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>56 827,64</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	56 827,64	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	11 731,56	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	18 773,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 21**  
**LIBELLE : Plan Local d'Urbanisme**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>29 395,62</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	29 395,62	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	29 395,62	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>17 230,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	17 230,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	13 380,00	0,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Fonds européens	3 850,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>229 383,92</b>	<b>0,00</b>	<b>191 266,78</b>	<b>191 266,78</b>	<b>191 266,78</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	89 162,50	0,00	64 286,50	64 286,50	64 286,50
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Fonds européens	46 948,50	0,00	19 090,50	19 090,50	19 090,50
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	42 214,00	0,00	35 196,00	35 196,00	35 196,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>89 162,50</b>	<b>0,00</b>	<b>66 786,50</b>	<b>66 786,50</b>	<b>66 786,50</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	26 148,00	0,00	99 050,00	99 050,00	99 050,00
10222	FCTVA	24 500,00	0,00	98 200,00	98 200,00	98 200,00
10226	Taxe d'aménagement	1 648,00	0,00	850,00	850,00	850,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>26 648,00</b>	<b>0,00</b>	<b>99 050,00</b>	<b>99 050,00</b>	<b>99 050,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>115 810,50</b>	<b>0,00</b>	<b>165 836,50</b>	<b>165 836,50</b>	<b>165 836,50</b>

## Commune de Vétrigne - Budget Communal - BP - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
021	Virement de la section de fonctionnement	103 109,90		20 000,00	20 000,00	20 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	10 463,52		5 430,28	5 430,28	5 430,28
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	3 407,28		3 407,28	3 407,28	3 407,28
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	2 023,00		2 023,00	2 023,00	2 023,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	5 033,24		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>113 573,42</b>		<b>25 430,28</b>	<b>25 430,28</b>	<b>25 430,28</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>594 153,49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>567 620,50</b>	<b>567 620,50</b>	<b>0,00</b>	<b>567 620,50</b>	<b>567 620,50</b>
011	Charges à caractère général (3)	175 615,07	0,00	0,00	226 017,72	226 017,72	0,00	226 017,72	226 017,72
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	201 055,00	0,00		201 250,00	201 250,00		201 250,00	201 250,00
014	Atténuations de produits	2 800,00	0,00		1 900,00	1 900,00		1 900,00	1 900,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	92 360,00	0,00	0,00	104 706,40	104 706,40	0,00	104 706,40	104 706,40
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>471 830,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>533 874,12</b>	<b>533 874,12</b>	<b>0,00</b>	<b>533 874,12</b>	<b>533 874,12</b>
66	Charges financières	8 450,00	0,00		8 016,10	8 016,10		8 016,10	8 016,10
67	Charges spécifiques (3)	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	100,00			100,00	100,00		100,00	100,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>8 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 316,10</b>	<b>8 316,10</b>		<b>8 316,10</b>	<b>8 316,10</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>480 580,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>542 190,22</b>	<b>542 190,22</b>	<b>0,00</b>	<b>542 190,22</b>	<b>542 190,22</b>
023	Virement à la section d'investissement	103 109,90			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	10 463,52			5 430,28	5 430,28		5 430,28	5 430,28
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>113 573,42</b>			<b>25 430,28</b>	<b>25 430,28</b>		<b>25 430,28</b>	<b>25 430,28</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>567 620,50</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>491 457,75</b>	<b>0,00</b>	<b>468 207,42</b>	<b>468 207,42</b>	<b>468 207,42</b>
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	27 917,75	0,00	24 819,00	24 819,00	24 819,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	23 916,00	0,00	33 429,00	33 429,00	33 429,00
731	Fiscalité locale	313 700,00	0,00	313 455,00	313 455,00	313 455,00
74	Dotations et participations (2)	125 444,00	0,00	95 399,42	95 399,42	95 399,42
75	Autres produits de gestion courante (2)	280,00	0,00	405,00	405,00	405,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>491 257,75</b>	<b>0,00</b>	<b>467 507,42</b>	<b>467 507,42</b>	<b>467 507,42</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	200,00	0,00	700,00	700,00	700,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>700,00</b>	<b>700,00</b>	<b>700,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>491 457,75</b>	<b>0,00</b>	<b>468 207,42</b>	<b>468 207,42</b>	<b>468 207,42</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>99 413,08</b>
--	------------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>567 620,50</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>594 153,49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>567 620,50</b>	<b>567 620,50</b>	<b>0,00</b>	<b>567 620,50</b>	<b>567 620,50</b>
011	Charges à caractère général (4)	175 615,07	0,00	0,00	226 017,72	226 017,72	0,00	226 017,72	226 017,72
60611	Eau et assainissement	1 350,00	0,00		1 350,00	1 350,00	0,00	1 350,00	1 350,00
60612	Énergie - Électricité	22 700,00	0,00		22 997,72	22 997,72	0,00	22 997,72	22 997,72
60622	Carburants	800,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
60623	Alimentation	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
60624	Produits de traitement	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 160,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
60633	Fournitures de voirie	700,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60636	Vêtements de travail	500,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	2 100,00	0,00		2 200,00	2 200,00	0,00	2 200,00	2 200,00
6067	Fournitures scolaires	2 000,00	0,00		2 200,00	2 200,00	0,00	2 200,00	2 200,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	780,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
613	Locations	3 228,00	0,00		3 580,00	3 580,00	0,00	3 580,00	3 580,00
61521	Entretien terrains	11 850,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	8 500,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	34 045,07	0,00		72 750,00	72 750,00	0,00	72 750,00	72 750,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61524	Entretien bois et forêts	10 072,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
61551	Entretien matériel roulant	3 350,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6156	Maintenance	4 960,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
6161	Multirisques	4 950,00	0,00		5 410,00	5 410,00	0,00	5 410,00	5 410,00
618	Divers	2 670,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	150,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
623	Pub., publications, relations publiques	9 040,00	0,00		11 220,00	11 220,00	0,00	11 220,00	11 220,00

## Commune de Vétrigne - Budget Communal - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
624	Transports biens, transports collectifs	15 725,00	0,00		18 450,00	18 450,00	0,00	18 450,00	18 450,00
625	Déplacements et missions	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	2 450,00	0,00		1 340,00	1 340,00	0,00	1 340,00	1 340,00
627	Services bancaires et assimilés	10,00	0,00		20,00	20,00	0,00	20,00	20,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 200,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
6282	Frais de gardiennage	2 825,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 600,00	0,00		2 700,00	2 700,00	0,00	2 700,00	2 700,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	2 800,00	0,00		2 800,00	2 800,00	0,00	2 800,00	2 800,00
6288	Autres services extérieurs	12 100,00	0,00		19 000,00	19 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	600,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	201 055,00	0,00		201 250,00	201 250,00		201 250,00	201 250,00
6218	Autre personnel extérieur	2 000,00	0,00		450,00	450,00		450,00	450,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	4 000,00	0,00		4 100,00	4 100,00		4 100,00	4 100,00
6411	Personnel titulaire	120 000,00	0,00		127 000,00	127 000,00		127 000,00	127 000,00
6413	Personnel non titulaire	8 600,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	65 000,00	0,00		64 000,00	64 000,00		64 000,00	64 000,00
6470	Autres charges sociales	1 455,00	0,00		1 700,00	1 700,00		1 700,00	1 700,00
014	Atténuations de produits	2 800,00	0,00		1 900,00	1 900,00		1 900,00	1 900,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	2 800,00	0,00		1 900,00	1 900,00		1 900,00	1 900,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	92 360,00	0,00	0,00	104 706,40	104 706,40	0,00	104 706,40	104 706,40
65138	Autres secours	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65311	Indemnités de fonction	31 000,00	0,00		43 000,00	43 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
65313	Cotisations de retraite	1 400,00	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
65315	Formation	400,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6541	Créances admises en non-valeur	150,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00

## Commune de Vétrigne - Budget Communal - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	52 300,00	0,00		52 250,00	52 250,00	0,00	52 250,00	52 250,00
65568	Autres contributions	3 500,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 110,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65888	Autres	200,00	0,00		206,40	206,40	0,00	206,40	206,40
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>471 830,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>533 874,12</b>	<b>533 874,12</b>	<b>0,00</b>	<b>533 874,12</b>	<b>533 874,12</b>
66	Charges financières	8 450,00	0,00		8 016,10	8 016,10		8 016,10	8 016,10
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 450,00	0,00		8 016,10	8 016,10		8 016,10	8 016,10
67	Charges spécifiques (4)	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	100,00			100,00	100,00		100,00	100,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	100,00			100,00	100,00		100,00	100,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>8 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 316,10</b>	<b>8 316,10</b>		<b>8 316,10</b>	<b>8 316,10</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>480 580,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>542 190,22</b>	<b>542 190,22</b>	<b>0,00</b>	<b>542 190,22</b>	<b>542 190,22</b>
023	Virement à la section d'investissement	103 109,90			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	10 463,52			5 430,28	5 430,28		5 430,28	5 430,28
6751	Valeurs comptables immo. cédée (h. ASA)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	5 430,28			5 430,28	5 430,28		5 430,28	5 430,28
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	5 033,24			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>113 573,42</b>			<b>25 430,28</b>	<b>25 430,28</b>		<b>25 430,28</b>	<b>25 430,28</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>491 457,75</b>	<b>0,00</b>	<b>468 207,42</b>	<b>468 207,42</b>	<b>468 207,42</b>
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
619	RRR obtenus sur services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	27 917,75	0,00	24 819,00	24 819,00	24 819,00
7022	Coupes de bois	23 535,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7023	Menus produits forestiers	1 400,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
7024	Remboursement forfaitaire TVA	1 176,75	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
7032	Stationnement et location voie publique	846,00	0,00	1 359,00	1 359,00	1 359,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	260,00	0,00	260,00	260,00	260,00
70878	Remb. frais par des tiers	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	23 916,00	0,00	33 429,00	33 429,00	33 429,00
73211	Attribution de compensation	11 604,00	0,00	11 599,00	11 599,00	11 599,00
73221	FNGIR	312,00	0,00	322,00	322,00	322,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	12 000,00	0,00	11 508,00	11 508,00	11 508,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
731	Fiscalité locale	313 700,00	0,00	313 455,00	313 455,00	313 455,00
73111	Impôts directs locaux	310 000,00	0,00	310 000,00	310 000,00	310 000,00
73141	Accise sur l'électricité	3 620,00	0,00	3 375,00	3 375,00	3 375,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	80,00	0,00	80,00	80,00	80,00
74	Dotations et participations (3)	125 444,00	0,00	95 399,42	95 399,42	95 399,42
74111	Dotation forfaitaire des communes	26 244,00	0,00	18 042,00	18 042,00	18 042,00
741121	DSR des communes	12 000,00	0,00	14 493,00	14 493,00	14 493,00
741127	DNP des communes	2 500,00	0,00	2 070,00	2 070,00	2 070,00
742	Dot. aux élus locaux	3 300,00	0,00	3 300,00	3 300,00	3 300,00
744	FCTVA	8 100,00	0,00	2 394,42	2 394,42	2 394,42
7473	Participation départements	700,00	0,00	700,00	700,00	700,00
74748	Participation autres communes	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
74751	Participation GFP de rattachement	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	4 000,00	0,00	3 800,00	3 800,00	3 800,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0,00	0,00	400,00	400,00	400,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	280,00	0,00	405,00	405,00	405,00
752	Revenus des immeubles	280,00	0,00	300,00	300,00	300,00
75888	Autres	0,00	0,00	105,00	105,00	105,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>491 257,75</b>	<b>0,00</b>	<b>467 507,42</b>	<b>467 507,42</b>	<b>467 507,42</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	200,00	0,00	700,00	700,00	700,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
7751	Produits des cessions d'immob. (h. ASA)	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>491 457,75</b>	<b>0,00</b>	<b>468 207,42</b>	<b>468 207,42</b>	<b>468 207,42</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					1 373 166,12									
1641 Emprunts en euros (total)					1 373 166,12									
AN096454	CAISSE EPARGNE BOURGOGNE FRANCHE COMTE			25/09/2008	1 373 166,12	F		0,950	0,950		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									

**Commune de Vétrigne - Budget Communal - BP - 2026**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>1 373 166,12</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		860 803,07					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		860 803,07					0,00	0,00	0,00	0,00
AN096454		0,00	A-1	860 803,07	5,00	F	0,950		0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

**Commune de Vétrigne - Budget Communal - BP - 2026**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>860 803,07</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

### B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	860 803,07	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>B4</b>

**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Adjoint technique	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.	C	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Adjoint du patrimoine ppal 2° cl	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Commune de Vétrigne - Budget Communal - BP - 2026**

<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>2,00</b>	<b>3,00</b>	<b>5,00</b>	<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :  $ETPT = \text{Effectifs physiques} * \text{quotité de temps de travail} * \text{période d'activité dans l'année}$

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ( $0,8 * 6 / 12$ ).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Agent technique	C	TECH		0,00	A 332-8-3°	A
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-64 816,52	-64 816,52
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-64 816,52	-64 816,52

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	119 212,12	119 212,12
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-64 816,52	-64 816,52
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	54 395,60	54 395,60

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	45 432,98	45 432,98
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	124 480,28	124 480,28
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	79 047,30	79 047,30

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>45 432,98</b>	<b>45 432,98</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>45 432,98</b>	<b>45 432,98</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	45 432,98	45 432,98
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>124 480,28</b>	<b>III</b> <span style="float: right;"><b>124 480,28</b></span>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>99 050,00</b>	<b>99 050,00</b>
10222	FCTVA	98 200,00	98 200,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	850,00	850,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>25 430,28</b>	<b>25 430,28</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2804182	<i>Autres org pub - Bât. et installations</i>	3 407,28	3 407,28
2804412	<i>Sub nat org pub - Bât. et installations</i>	2 023,00	2 023,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
4817	<i>Indemnités de renégociation de la dette</i>	0,00	0,00
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	20 000,00	20 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS</b>	<b>D3</b>

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB	736 100,00	0,00	34,76	0,00	255 868,00	0,00
TFPNB	8 300,00	0,00	39,59	0,00	3 286,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	17 000,00	0,00	15,88	0,00	2 700,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>761 400,00</b>	<b>0,00</b>			<b>261 854,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 15/04/2026

Présenté par Le Le Maire (1),

A Vétrigne, le 28/04/2026

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session ordinaire

A Vétrigne, le 28/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

DAGUET Thierry	
DIFFALAH Alban	
DUPONT Léna	
FRANZON Fabrice	
FROSSARD Johanna	
GRANDGUILLAUME Stéphanie	
MATHIEU Emilie	
MERVILLE Florine	
ORCEL Olivier	
PAULIN Jean-Christophe	
SALOMON Alain	
SANDERRE Jean-Jacques	
SANTONAX Marie-Line	
SOLGATI Francine	
WEICK Alain	

Certifié exécutoire par Le Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 30/04/2026, et de la publication le 30/04/2026

A Vétrigne, le 30/04/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



## **DELIBERATION N° 103-2026-16**

### **CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU 28 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures trente, le Conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 15, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Vétrigne, 54 Grande Rue, sous la présidence de M. Alain SALOMON, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers municipaux et affichée le 15 avril 2026.

#### **Membres présents : 12**

Alain SALOMON, Thierry DAGUET, Johanna FROSSARD, Alain WEICK, Emilie MATHIEU, Stéphanie GRANDGUILLAUME, Florine MERVILLE, Francine SOLGATI, Jean-Christophe PAULIN, Olivier ORCEL, Fabrice FRANZON, Alban DIFFALAH.

#### **Membres excusés : 3**

Jean-Jacques SANDERRE a donné pouvoir à Thierry DAGUET  
Léna DUPONT a donné pouvoir à Johanna FROSSARD  
Marie-Line SANTONAX a donné pouvoir à Alban DIFFALAH

**Secrétaire de séance** : Emilie MATHIEU

La séance est ouverte à 20h30 et levée à 23h05.

#### **OBJET : Vote des taux des contributions directes locales 2026**

Monsieur le Maire propose,

de fixer les taux pour l'année 2026, comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 34,76%
- Taxe sur le foncier non bâti : 39,59 %
- Taxe d'habitation : 15,88 %

**Le Conseil municipal décide :**

**A l'unanimité,**

**de voter,** pour l'année 2026, les taux des taxes des contributions directes locales présentés.

Ainsi délibéré en mairie de Vétrigne, le 28 avril 2026, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L. 2125-25 du Code général des collectivités territoriales.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **30/04/2026**  
et affichage ou notification  
le **30/04/2026**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage*



**DELIBERATION N° 103-2026-17**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures trente, le Conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 15, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Vétrigne, 54 Grande Rue, sous la présidence de M. Alain SALOMON, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers municipaux et affichée le 15 avril 2026.

**Membres présents : 12**

Alain SALOMON, Thierry DAGUET, Johanna FROSSARD, Alain WEICK, Emilie MATHIEU, Stéphanie GRANDGUILLAUME, Florine MERVILLE, Francine SOLGATI, Jean-Christophe PAULIN, Olivier ORCEL, Fabrice FRANZON, Alban DIFFALAH.

**Membres excusés : 3**

Jean-Jacques SANDERRE a donné pouvoir à Thierry DAGUET  
Léna DUPONT a donné pouvoir à Johanna FROSSARD  
Marie-Line SANTONAX a donné pouvoir à Alban DIFFALAH

**Secrétaire de séance** : Emilie MATHIEU

La séance est ouverte à 20h30 et levée à 23h05.

**OBJET : Subventions aux associations 2026**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des demandes de subventions reçues :

Associations	Montant sollicité
Association des anciens combattants d'Offemont Vétrigne	
Banque alimentaire de Franche-Comté	320 €
BRCL (Bessoncourt Roppe Club Larivière)	
Comité des fêtes de Vétrigne	400 €
Association des jeunes sapeurs-pompiers de l'agglomération belfortaine	
Une rose Un espoir	
La CSF (Confédération Syndicale des Familles)	500 €
Les PEP (Pupilles de l'enseignement public) CBFC	
Secours catholique	

Association des accidentés de la vie	
AFM Téléthon	
Association Les Amis de l'hôpital	
Association communale de chasse agréée (ACCA) de Vétrigne	
Association des parents d'élèves (APE) de Roppe Vétrigne	150 €

Envoyé en préfecture le 30/04/2026  
 Reçu en préfecture le 30/04/2026  
 Publié le  
 ID : 090-219001039-20260428-D103\_2026\_17-DE

**Le Conseil municipal décide :**

**A l'unanimité,**

**d'attribuer** les subventions suivantes pour l'année 2026 :

Association	Montant
Association des anciens combattants d'Offemont Vétrigne	200 €
Comité des fêtes de Vétrigne	700 €
Association des jeunes sapeurs-pompiers de l'agglomération belfortaine	100 €
Une rose Un espoir	50 €
Association communale de chasse agréée (ACCA) de Vétrigne	200 €
Association des parents d'élèves (APE) de Roppe Vétrigne	150 €
BRCL (Bessoncourt Roppe Club Larivière)	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>1500 €</b>

Ainsi délibéré en mairie de Vétrigne, le 28 avril 2026, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L. 2125-25 du Code général des collectivités territoriales.

Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en préfecture  
 le **30/04/2026**  
 et affichage ou notification  
 le **30/04/2026**

Pour extrait conforme,  
 Le Maire,

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage*



**DELIBERATION N° 103-2026-18**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures trente, le Conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 15, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Vétrigne, 54 Grande Rue, sous la présidence de M. Alain SALOMON, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers municipaux et affichée le 15 avril 2026.

**Membres présents : 12**

Alain SALOMON, Thierry DAGUET, Johanna FROSSARD, Alain WEICK, Emilie MATHIEU, Stéphanie GRANDGUILLAUME, Florine MERVILLE, Francine SOLGATI, Jean-Christophe PAULIN, Olivier ORCEL, Fabrice FRANZON, Alban DIFFALAH.

**Membres excusés : 3**

Jean-Jacques SANDERRE a donné pouvoir à Thierry DAGUET  
Léna DUPONT a donné pouvoir à Johanna FROSSARD  
Marie-Line SANTONAX a donné pouvoir à Alban DIFFALAH

**Secrétaire de séance** : Emilie MATHIEU

La séance est ouverte à 20h30 et levée à 23h05.

**OBJET : Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal**

**Vu**

le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-8 ;

**Considérant**

que l'adoption d'un règlement intérieur est facultative pour les communes de moins de 1000 habitants ;

que toutefois, l'établissement d'un règlement intérieur permet de préciser les règles de fonctionnement du Conseil municipal et d'améliorer son organisation ;

Le présent règlement fixe les règles de fonctionnement du Conseil municipal dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il a été rédigé avec la participation de l'ensemble du conseil municipal et entre en vigueur à compter de la présente délibération.

**Le Conseil municipal décide :**

**Par 12 voix pour, 3 contre (Fabrice FRANZON, Alban DIFFALAH avec pouvoir de Marie-Line SANTONAX)**

**d'adopter** le règlement intérieur du Conseil municipal de Vétrigne.

Ainsi délibéré en mairie de Vétrigne, le 28 avril 2026, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L. 2125-25 du Code général des collectivités territoriales.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **30/04/2026**  
et affichage ou notification  
le **30/04/2026**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage*



# Règlement intérieur du Conseil municipal de Vétrigne

## 2020-2026

## Table des matières

Chapitre 1 : Réunions du Conseil municipal . . . . .	3
Article 1 : Périodicité des séances . . . . .	3
Article 2 : Convocations . . . . .	3
Article 3 : Ordre du jour . . . . .	4
Article 4 : Accès aux documents . . . . .	4
Article 5 : Questions orales . . . . .	4
Chapitre 2 : Commissions . . . . .	5
Article 6 : Commissions municipales . . . . .	5
Article 7 : Fonctionnement des commissions municipales . . . . .	5
Chapitre 3 : Tenue des séances du Conseil Municipal . . . . .	6
Article 8 : Présidence . . . . .	6
Article 9 : Quorum . . . . .	6
Article 10 : Mandats . . . . .	6
Article 11 : Secrétariat de séance . . . . .	7
Article 12 : Accès et tenue du public . . . . .	7
Article 13 : Enregistrement des débats . . . . .	7
Article 14 : Séance à huis clos . . . . .	8
Article 15 : Police de l'assemblée . . . . .	8
Chapitre 4 : Débats et votes des délibérations . . . . .	8
Article 16 : Délibérations . . . . .	8
Article 17 : Déroulement de la séance . . . . .	8
Article 18 : Débats ordinaires . . . . .	9

Article 19 : Suspension de séance.....	9
Article 20 : Amendements.....	9
Article 21 : Référendum local.....	10
Article 22 : Consultation des électeurs .....	10
Article 23 : Votes.....	10
Article 24 : Clôture de toute discussion.....	11
Chapitre 5 : Débats et décisions . . . . .	11
Article 25 : Liste des délibérations .....	11
Article 26 : Procès-verbaux.....	11
Chapitre 6 : Dispositions diverses . . . . .	12
Article 27 : Désignation des délégués dans les organismes extérieurs.....	12
Article 28 : Retrait d'une délégation à un adjoint.....	12
Article 29 : Modification du règlement.....	12
Article 30 : Application du règlement.....	12

## Préambule

**L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation, pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus, de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.**

**Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.**

**Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du conseil municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit : le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du conseil municipal.**

## Chapitre 1 : Réunions du Conseil municipal

### Article 1 : Périodicité des séances

- Articles L.2121-7 et L.2121-9 du CGCT

Le principe d'une réunion trimestrielle a été retenu selon un calendrier fixé en début d'année civile.

Le Conseil municipal se réunit et délibère dans la salle du Conseil. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances.

Le Maire peut réunir le Conseil municipal chaque fois qu'il le juge utile. Il est tenu de le convoquer dans un délai maximal de trente jours quand la demande motivée lui en est faite par le représentant de l'État dans le département ou par le tiers au moins des membres du Conseil municipal en exercice. En cas d'urgence, le représentant de l'État dans le département peut abréger ce délai.

### Article 2 : Convocations

- Articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du CGCT

Toute convocation est faite par le Maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée et/ou publiée.

Elle est adressée par voie dématérialisée aux conseillers municipaux qui en accusent réception. La convocation précise la date, l'heure et le lieu de la réunion.

Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

Le Maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au Conseil municipal, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Seuls la convocation et l'ordre du jour sont communicables en l'état. L'ensemble du dossier contenant les projets de délibération et les notes explicatives de synthèse des dossiers sont des documents administratifs préparatoires dont la diffusion est, par nature, réservée aux conseillers municipaux.

### Article 3 : Ordre du jour

Le Maire fixe l'ordre du jour qui est reproduit sur la convocation et porté à la connaissance du public.

### Article 4 : Accès aux documents

- Articles L.2121-13, L.2121-13-1, L.2121-12 alinéa 2 et L.2121-26 du CGCT

Tout membre du Conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération.

La commune assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus par les moyens matériels qu'elle juge les plus appropriés.

Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du Conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux. Chacun peut les publier sous sa responsabilité. La communication des documents mentionnés au premier alinéa, qui peut être obtenue aussi bien du Maire, des conseillers municipaux, que des services déconcentrés de l'Etat, intervient dans les conditions prévues par l'article 4 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 (consultation gratuite sur place et copie aux frais du demandeur, l'obtention).

Dans un souci de bonne gestion administrative, les demandes de consultation peuvent être soumises à une demande de rendez-vous préalable.

### Article 5 : Questions orales

- Article L. 2121-19 du CGCT

Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la Commune. Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt général, elles sont distinctes de l'ordre du jour de la séance.

Il serait souhaitable, afin d'enrichir le débat et de fournir la documentation nécessaire à la réponse :

- que les textes des questions soient adressés au Maire au minimum 48 heures (dont au moins une journée ouvrée) avant la tenue de la séance du Conseil municipal, par écrit (dépôt en mairie, ou à l'adresse mail : [mairie@vetrigne.com](mailto:mairie@vetrigne.com)).
- que le nombre de questions soit limité à une par conseiller.

Les questions reçues seront transmises dans les meilleurs délais à l'ensemble des conseillers municipaux.

Lorsqu'une question posée demande une étude approfondie pour y répondre, le Maire peut en prononcer son report à un prochain Conseil municipal.

## Chapitre 2 : Commissions

### Article 6 : Commissions municipales

- Articles L.2121-22 et L.2143-3 du CGCT

Le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Le Conseil municipal fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siégeront. La désignation des membres des commissions est effectuée au scrutin secret, sauf si le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'y renoncer.

### Article 7 : Fonctionnement des commissions municipales

Les commissions peuvent entendre des personnes qualifiées extérieures au Conseil municipal.

Chaque conseiller aura la faculté d'assister, en sa qualité d'auditeur, aux travaux de toute commission autre que celle dont il est membre après en avoir informé son président 48 heures au moins avant la réunion.

Une attention particulière sera apportée sur le calendrier afin que deux commissions ne soient pas organisées en même temps.

La commission se réunit sur convocation du Maire ou du vice-président. Il est toutefois tenu de réunir la commission à la demande de la majorité de ses membres.

La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, est adressée à chaque membre de la commission par courriel. La convocation précise la date, l'heure et le lieu de la réunion.

Les séances des commissions ne sont pas publiques, sauf décision contraire prise à la majorité des membres présents.

Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions. Elles statuent à la majorité des membres présents.

Sauf décision contraire du maire, notamment en cas d'urgence, toute affaire soumise au conseil municipal doit être préalablement étudiée par une commission.

## Chapitre 3 : Tenue des séances du Conseil Municipal

### Article 8 : Présidence

- Articles L.2121-14 et L.2122-8 du CGCT

Le Conseil municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace dans l'ordre du tableau. Dans les séances où le compte administratif est débattu, le Maire peut assister aux débats mais doit se retirer au moment du vote, la présidence est alors immédiatement assurée par l'adjoint dans l'ordre du tableau.

Le président procède à l'ouverture des séances, vérifie le quorum, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à l'affaire soumise au vote. Il met fin, s'il y a lieu, aux interruptions de séance, met aux voix les propositions et les délibérations, décompte les scrutins, juge conjointement avec le secrétaire de séance les épreuves des votes, en proclame les résultats, prononce la suspension et la clôture des séances après épuisement de l'ordre du jour.

### Article 9 : Quorum

- Article L.2121-17 du CGCT

Le Conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Le quorum doit être atteint à l'ouverture de la séance mais aussi lors de la mise en discussion de toute question soumise à délibération. Ainsi, si un conseiller municipal s'absente pendant la séance, cette dernière ne peut se poursuivre que si le quorum reste atteint malgré ce départ.

Si le quorum n'est pas atteint à l'occasion de l'examen d'un point de l'ordre du jour soumis à délibération, le Maire lève la séance et renvoie la suite des affaires à une date ultérieure.

Les pouvoirs donnés par les conseillers absents n'entrent pas en compte dans le calcul.

### Article 10 : Mandats

- Article L.2121-20 du CGCT

Un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable.

Le pouvoir peut porter sur tout ou partie d'une séance. Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Les votes blancs ou nuls, les abstentions, les non prises de part au vote ne sont pas des suffrages exprimés. Ainsi une délibération sera considérée comme adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, si aucun vote n'a été exprimé contre.

Le mandataire remet au plus tard la délégation de vote ou mandat au président de séance lors de l'appel du nom du conseiller empêché. La délégation de vote peut être établie au cours d'une séance à laquelle participe un conseiller obligé de se retirer avant la fin de la séance, le pouvoir doit être remis sans délai auprès du bureau administratif du Conseil municipal et mentionner le point à partir duquel il prend effet.

Afin d'éviter toute contestation sur leur participation au vote, les conseillers absents lors d'un vote, même momentanément, ne seront pas comptabilisés au sein des suffrages exprimés. Les conseillers municipaux qui se retirent de la salle des délibérations doivent faire connaître au Maire leur intention ou leur souhait de se faire représenter.

### Article 11 : Secrétariat de séance

- Article L. 2121-15 du CGCT

Au début de chaque séance, le Maire propose parmi les membres du Conseil municipal, un secrétaire de séance pour remplir les fonctions de secrétaire. Pendant la séance, le secrétaire de séance note les arrivées des conseillers après que la séance a été ouverte et il note également l'absence momentanée de conseillers qui ne participent pas à un vote. Il veille au quorum, à la légalité des pouvoirs ainsi qu'au bon déroulement des scrutins.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Les auxiliaires de séance ne prennent la parole que sur invitation expresse du Maire et restent tenus à l'obligation de réserve.

### Article 12 : Accès et tenue du public

- Article L.2121-18 alinéa 1<sup>er</sup> du CGCT

Les séances des conseils municipaux sont publiques.

Aucune personne autre que les membres du Conseil municipal ou de l'administration municipale ne peut pénétrer dans l'enceinte du conseil sans y avoir été autorisé par le président. Le public est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle. Il doit observer le silence durant toute la durée de la séance.

Toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites. En cas de désordre, le Maire peut suspendre la séance ou demander au Conseil municipal d'approuver la poursuite de la séance à huis clos.

### Article 13 : Enregistrement des débats

- Article L.2121-18 alinéa 3 du CGCT

Sans préjudice des pouvoirs que le Maire tient de l'article L.2121-16, ces séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle.

Afin de permettre sa retranscription intégrale, l'ensemble des débats des séances du Conseil

municipal peut être enregistré, après avoir obtenu l'accord des membres présents.

## Article 14 : Séance à huis clos

- Article L.2121-18 alinéa 2 du CGCT

Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du Maire, le Conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunisse à huis clos.

La décision de tenir une séance à huis clos est prise par un vote public du Conseil municipal.

Lorsqu'il est décidé que le Conseil municipal se réunit à huis clos, le public ainsi que les représentants de la presse doivent se retirer.

## Article 15 : Police de l'assemblée

- Article L.2121-16 du CGCT

Le Maire ou celui qui le remplace a seul la police de l'assemblée. Il organise et dirige les débats et veille au respect du règlement et au maintien de l'ordre.

Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre. En cas de crime ou de délit, il en dresse un procès-verbal et le procureur de la République en est immédiatement saisi.

## **Chapitre 4 : Débats et votes des délibérations**

### Article 16 : Délibérations

- Article L.2121-29 du CGCT

Le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Il donne son avis toutes les fois que cet avis est requis par les lois et règlements, ou qu'il est demandé par le représentant de l'État dans le département.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante. Le vote a lieu à main levée sauf demande de scrutin secret dans les cas prévus par la loi.

### Article 17 : Déroulement de la séance

Le Maire, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum, proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint, cite les pouvoirs reçus. Il fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et prend note des rectifications éventuelles.

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation du Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire peut, en préambule, apporter au Conseil municipal des points d'information intéressant la commune. Il peut donner la parole à un adjoint ou un conseiller à cet effet.

Le Maire appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour telles qu'elles apparaissent dans la convocation. Sauf opposition d'au moins un tiers des membres, l'ordre d'étude des points peut être modifié lors de la séance.

Il soumet à l'approbation du Conseil municipal les points urgents qu'il propose d'ajouter à l'examen du Conseil municipal du jour. Le Maire accorde immédiatement la parole en cas de réclamation relative à l'ordre du jour.

Chaque affaire fait l'objet d'un résumé sommaire par les rapporteurs désignés par le Maire. En cas de délibération urgente, l'ensemble des conseillers doivent être suffisamment informés pour prendre une décision éclairée.

### Article 18 : Débats ordinaires

La parole est accordée par le Maire aux membres du Conseil municipal qui la demandent. Aucun membre du Conseil municipal ne peut prendre la parole sans l'avoir obtenue du président même s'il est autorisé par un orateur à l'interrompre.

Le Maire a seul la présidence de l'assemblée.

Lorsqu'un membre du Conseil municipal s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le Maire qui peut alors faire, le cas échéant, application des dispositions prévues au présent règlement.

Sous peine d'un rappel à l'ordre, aucune intervention n'est possible pendant le vote d'une affaire soumise à délibération.

### Article 19 : Suspension de séance

La suspension de séance est prononcée par le président de séance.

Elle peut être demandée par tout conseiller, le président de séance reste libre de l'accepter et d'en fixer la durée.

Lorsque la demande est formulée par un groupe, le Maire prononce la suspension de séance et en fixe la durée. Les demandes abusives pourront être refusées sans que cela fasse obstruction aux droits des conseillers.

### Article 20 : Amendements

Les amendements peuvent être proposés sur toutes affaires en discussion soumises au Conseil municipal.

Pour la bonne administration du Conseil municipal, il est souhaitable que les conseillers municipaux les adressent par écrit au Maire (dépôt en mairie ou par mail à [mairie@vetrigne.com](mailto:mairie@vetrigne.com)) au minimum 48 heures (dont au moins une journée ouvrée) avant la tenue de la séance du Conseil municipal.

Les amendements reçus seront transmis dans les meilleurs délais à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le Conseil municipal se prononce sur ces amendements et leur présentation : ils peuvent être adoptés, rejetés ou renvoyés à la commission compétente.

### Article 21 : Référendum local

- Articles L.O.1112-1 et L.O.1112-3 alinéa 1 du CGCT

Le Conseil municipal peut soumettre à référendum local tout projet de délibération tendant à régler une affaire de la compétence de cette collectivité. Par une même délibération, il détermine les modalités d'organisation du référendum local, fixe le jour du scrutin, qui ne peut intervenir moins de deux mois après la transmission de la délibération au représentant de l'Etat, convoque les électeurs et précise le projet d'acte ou de délibération soumis à l'approbation des électeurs.

### Article 22 : Consultation des électeurs

- Articles L.1112-15, L.1112-16 et L.1112-17 alinéa 1<sup>er</sup> du CGCT

Les électeurs d'une collectivité territoriale peuvent être consultés sur les décisions que les autorités de cette collectivité envisagent de prendre pour régler les affaires relevant de la compétence de celle-ci. La consultation peut être limitée aux électeurs d'une partie du territoire du ressort de la collectivité, pour les affaires intéressant spécialement cette partie de la collectivité.

Un cinquième des électeurs inscrits sur les listes électorales et, dans les autres collectivités territoriales, un dixième des électeurs, peuvent demander que soit inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de la collectivité l'organisation d'une consultation sur toute affaire relevant de la décision de cette assemblée. Dans l'année, un électeur ne peut signer qu'une seule demande tendant à l'organisation d'une consultation par une même collectivité territoriale.

La décision d'organiser la consultation appartient au Conseil municipal.

### Article 23 : Votes

- Articles L. 2121-20 et L.2121-21 du CGCT

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Lorsqu'il y a partage égal des voix, la voix du président est prépondérante. En cas d'égalité des voix lors d'un vote à bulletin secret, il est procédé à un nouveau vote.

Le Conseil municipal peut délibérer selon trois modes de scrutin :

- le scrutin ordinaire à main levée ou par assis
- à la demande du quart des membres présents soit par bulletin écrit, soit par appel nominal. Le Maire appelle chaque conseiller à indiquer le sens de son vote, le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de

leur vote.

- lorsqu'un tiers des membres présents le réclame, le scrutin peut avoir lieu à bulletin secret.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire sans qu'il ne soit besoin de procéder aux opérations de vote.

Il est constaté par le président et le secrétaire qui comptent le nombre de votants «pour» et le nombre de votants «contre». Les bulletins blancs ou nuls, les abstentions et les «non prises de part au vote» ne sont pas comptabilisés.

Sont considérés comme «non votants», les élus qui ne siègent pas physiquement à la table du Conseil municipal (élu ayant quitté sa place même momentanément).

Le budget doit être adopté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants, (art. L.1612-2 du CGCT). Le vote du compte administratif (art. L.1612-12 du CGCT) doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Le compte administratif est arrêté si une majorité de voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

## Article 24 : Clôture de toute discussion

Les membres du Conseil Municipal prennent la parole dans l'ordre déterminé par le président de séance.

Il appartient au président de séance seul de mettre fin aux débats et de clôturer la séance.

## **Chapitre 5 : Débats et décisions**

### Article 25 : Liste des délibérations

- Article L. 2121-25 du CGCT

La liste des délibérations examinées par le Conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune

### Article 26 : Procès-verbaux

- Article L.2121-15 du CGCT

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil municipal présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

L'exemplaire original du procès-verbal, qu'il soit établi sur papier ou sur support numérique, est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité.

## **Chapitre 6 : Dispositions diverses**

### Article 27 : Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

- Article L.2121-33 du CGCT

Le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du CGCT et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

### Article 28 : Retrait d'une délégation à un adjoint

- Article L.2122-18 alinéa 3 du CGCT

Lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Un adjoint, privé de délégation par le Maire et non maintenu dans ses fonctions d'adjoint (officier d'état civil et officier de police judiciaire) par le Conseil municipal, redevient simple conseiller municipal.

Le Conseil municipal peut décider que l'adjoint nouvellement désigné occupera la même place que son prédécesseur dans l'ordre du tableau.

### Article 29 : Modification du règlement

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du Maire ou d'un tiers des membres en exercice de l'assemblée communale. Le Conseil municipal reste seul compétent pour définir les modalités d'application de ce règlement intérieur non précisées par la législation et la réglementation en vigueur.

### Article 30 : Application du règlement

Le présent règlement est adopté et est applicable à compter du Conseil municipal du 28 avril 2026.



**DELIBERATION N° 103-2026-19**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures trente, le Conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 15, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Vétrigne, 54 Grande Rue, sous la présidence de M. Alain SALOMON, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers municipaux et affichée le 15 avril 2026.

**Membres présents : 12**

Alain SALOMON, Thierry DAGUET, Johanna FROSSARD, Alain WEICK, Emilie MATHIEU, Stéphanie GRANDGUILLAUME, Florine MERVILLE, Francine SOLGATI, Jean-Christophe PAULIN, Olivier ORCEL, Fabrice FRANZON, Alban DIFFALAH.

**Membres excusés : 3**

Jean-Jacques SANDERRE a donné pouvoir à Thierry DAGUET  
Léna DUPONT a donné pouvoir à Johanna FROSSARD  
Marie-Line SANTONAX a donné pouvoir à Alban DIFFALAH

**Secrétaire de séance :** Emilie MATHIEU

La séance est ouverte à 20h30 et levée à 23h05.

**OBJET : Désignation de représentants à l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB)**

**Vu**

le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-3 et L. 2121-21 ;

**Considérant**

qu'il appartient à l'organe délibérant de désigner ses représentants au sein des organismes extérieurs ;

que les conseillers ont accepté à l'unanimité de procéder à un vote de type pour ou contre la liste ou le candidat proposé ;

que conformément aux statuts de l'AUTB, le représentant titulaire est, de droit, le Maire en exercice ;

**Le Conseil municipal décide :**

**A l'unanimité,**

**de désigner** ses représentants à l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort :

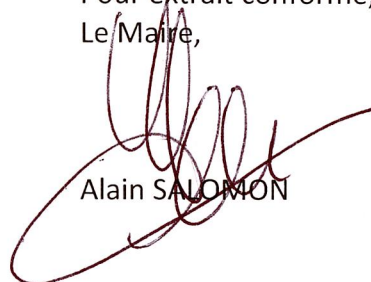
Titulaire : **Alain SALOMON**

Suppléant : **Jean-Jacques SANDERRE**

Ainsi délibéré en mairie de Vétrigne, le 28 avril 2026, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L. 2125-25 du Code général des collectivités territoriales.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **30/04/2026**  
et affichage ou notification  
le **30/04/2026**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Alain SALOMON

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage*



**DELIBERATION N° 103-2026-20**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures trente, le Conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 15, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Vétrigne, 54 Grande Rue, sous la présidence de M. Alain SALOMON, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers municipaux et affichée le 15 avril 2026.

**Membres présents : 12**

Alain SALOMON, Thierry DAGUET, Johanna FROSSARD, Alain WEICK, Emilie MATHIEU, Stéphanie GRANDGUILLAUME, Florine MERVILLE, Francine SOLGATI, Jean-Christophe PAULIN, Olivier ORCEL, Fabrice FRANZON, Alban DIFFALAH.

**Membres excusés : 3**

Jean-Jacques SANDERRE a donné pouvoir à Thierry DAGUET  
Léna DUPONT a donné pouvoir à Johanna FROSSARD  
Marie-Line SANTONAX a donné pouvoir à Alban DIFFALAH

**Secrétaire de séance** : Emilie MATHIEU

La séance est ouverte à 20h30 et levée à 23h05.

**OBJET : Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale**

**Vu**

le Code général des collectivités territoriales ;

la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25 ;

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a développé depuis de nombreuses années un service de remplacement, sur le fondement de la compétence que lui reconnaît l'article 25 de la Loi du 26 janvier 1984 susvisé.

Ce service permet au Centre de Gestion de recruter temporairement des agents non-titulaires et de les mettre à disposition des communes et établissements publics qui en font la demande.

L'agent ainsi recruté est juridiquement agent du Centre de Gestion recruté sur la base d'un contrat à durée déterminée dont la durée est fixée en accord avec la commune ou l'établissement de mise à disposition.

Pendant toute la période de recrutement, l'agent est payé selon les paramètres (grade de référence, échelon de référence, temps de travail) fixés par la commune ou établissement, qui organise par ailleurs le travail de l'agent.

En fin de période de recrutement, l'argent est versée aux ASSEDIC par le Centre de Gestion.

Ainsi constitué, ce service s'avère être un excellent outil d'ajustement de la masse salariale pour les collectivités locales dans de nombreuses situation : remplacement des fonctionnaires momentanément indisponibles, départ précipité d'un fonctionnaire titulaire, surcroît d'activité etc.

L'utilité d'un tel service pour la commune de Vétrigne serait réelle. Les conditions d'adhésion sont les suivantes :

- la convention d'adhésion est signée pour une période de 3 ans, renouvelable seulement après accord de l'assemblée délibérante.
- les frais de gestion prélevés par le Centre de Gestion sont de 8,5 % du salaire brut de l'agent recruté. Ces frais de gestion ne sont prélevés que tant que la collectivité a un agent placé au service remplacement.

**Le Conseil municipal décide :**

**A l'unanimité,**

**d'adopter** la présente délibération,

**d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant, et notamment la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion.

Ainsi délibéré en mairie de Vétrigne, le 28 avril 2026, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L. 2125-25 du Code général des collectivités territoriales.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **30/04/2026**  
et affichage ou notification  
le **30/04/2026**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage*

## **CONVENTION d'adhésion au service de remplacement du Centre de gestion de la Fonction Publique territoriale**

### **Entre**

Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Vice-Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, agissant en cette qualité et conformément aux délibérations du Conseil d'Administration en date du 1er octobre 2024, ci-après désigné comme « le Centre De Gestion »,

### **d'une part,**

**et,**

Monsieur Alain SALOMON, Maire de la commune de Vétrigne, agissant en cette qualité et conformément à une délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, ci-après désigné comme « l'adhérent »,

### **d'autre part,**

### **EXPOSÉ DES MOTIFS :**

L'article L452-44 du code général de la fonction publique dispose que :

« Sur demande des collectivités et établissements mentionnés à l'article L. 452-1, situés dans leur ressort territorial, les centres de gestion peuvent mettre des agents territoriaux à leur disposition pour :

- 1° Remplacer des agents territoriaux momentanément indisponibles ;
- 2° Effectuer des missions temporaires ;
- 3° Pourvoir un emploi vacant qui ne peut être immédiatement pourvu ;
- 4° Effectuer des missions permanentes à temps complet ou non complet. »

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort propose ce service aux collectivités et établissements qui le souhaitent depuis sa fondation sur la base d'une convention (article L452-30 du code général de la fonction publique).

La présente convention a pour objet de moderniser la prestation de remplacement, en y intégrant certaines nouveautés décidées par le Conseil d'administration du Centre de Gestion, comme les prestations sociales complémentaires ou le dépistage des cumuls d'emplois.

### **IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **Article 1**

Par la présente convention, la commune de Vétrigne adhère au service de remplacement du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort.

L'adhérent ainsi déclaré pourra y faire appel chaque fois que cela est souhaité, notamment pour pourvoir à l'indisponibilité momentanée d'agents territoriaux, quelle que soit la filière dont ils relèvent, ou pour satisfaire à un surcroît de travail des services.

Pour ce faire, il saisit le centre de gestion d'une demande de remplacement, conforme au modèle de l'annexe 1 de la présente convention, par courrier, courriel, fax ou tout autre moyen permettant la communication de ces informations.

## **Article 2**

Le remplacement fait l'objet d'un acte juridique entre l'agent désigné et le Président du centre de gestion ou son délégué, reprenant les caractéristiques de la demande formulée par l'adhérent, notamment les conditions de rémunération, le temps de travail et la période de recrutement.

Lorsque la mise à disposition concerne une personne qui a la qualité de fonctionnaire et qu'il est recruté en tant que tel, un arrêté de nomination est établi au vu des éléments de sa situation administrative.

Lorsque la mise à disposition concerne une personne qui n'a pas la qualité de fonctionnaire, de nationalité étrangère ou s'il s'agit d'un fonctionnaire en situation de disponibilité, le contrat proposé est nécessairement à durée déterminée fixée par la collectivité de mise à disposition.

La poursuite d'un contrat ne peut s'opérer au-delà de trois années que sur demande expresse de l'assemblée délibérante de l'adhérent, sans pouvoir se conclure par un contrat à durée indéterminée.

## **Article 3**

L'agent peut être recruté soit après sélection par les services du Centre de Gestion, soit par désignation de l'adhérent.

Dans tous les cas, aucun agent ne peut être recruté s'il ne remplit les conditions fixées par les articles L321-1 à L 321-3 du code général de la fonction publique et par l'article 2 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

À savoir :

1. être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté économique européenne.  
Si l'agent est d'une autre nationalité, il ne peut bénéficier d'un contrat à durée déterminée qu'à la condition d'être en situation régulière vis-à-vis des lois régissant l'immigration, notamment d'un titre de séjour permettant le travail au moment du recrutement. Quelle que soit leur situation de séjour, les étudiants de nationalité étrangère sont toujours exclus du présent service.
2. jouir de ses droits civiques ;
3. se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
4. ne pas disposer d'un bulletin n° 2 de casier judiciaire comportant des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions postulées ;
5. remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions, compte tenu des possibilités de compensation du handicap. Les examens médicaux d'aptitude ne peuvent être délivrés que par les médecins agréés visés à l'article 1er du décret n° 87-602 du 30 juillet 1987.

L'adhérent qui demande la mise à disposition d'un agent fournit à l'appui de sa demande les pièces justificatives relatives au point 1, 2, 3 et éventuellement 5.

Le centre de gestion se charge d'obtenir communication du bulletin de casier judiciaire évoqué au point 4.

Une attestation sur l'honneur (Annexe 4) de l'agent précisant sa situation par rapport aux Lois sur le cumul d'activité sera également exigée.

## **Article 4**

Le centre de gestion est juridiquement l'employeur de l'agent.

Il gère sa situation administrative telle qu'elle résulte des choix exprimés par la collectivité de mise à disposition.

Notamment (liste non exhaustive) :

- ⊙ renouvellement de contrat ;
- ⊙ avancement ;

- ⊙ travail à temps partiel ;
- ⊙ congés de maladie ;
- ⊙ discipline.

### **Article 5**

Dès lors que l'engagement initial ou le cumul d'engagement est égal ou supérieur à 12 mois, un agent mis à disposition par le service de remplacement peut disposer d'un compte épargne-temps.

Dans tous les cas, ce dernier est exclusivement ouvert et géré par le centre de gestion dans les conditions d'alimentation et d'utilisation spécifiées par la collectivité de mise à disposition.

Les conditions d'ouverture et de gestion d'un tel compte sont spécifiées à l'annexe 2 de la présente convention.

À la même condition de 12 mois d'ancienneté, il adhère en outre obligatoirement au dispositif de prévoyance mis en œuvre par le centre de gestion à compter du 1er janvier 2025.

La cotisation prélevée sur le traitement de l'agent est ajustée en fonction du pourcentage de participation mis en œuvre par l'adhérent (a minima 50% de la cotisation mensuelle calculée sur la base du taux en vigueur appliquée à la base constituée du traitement indiciaire brut et le cas échéant du régime indemnitaire).

La prise en charge des cotisations pour le risque santé peut également être demandée, sans conditions.

Si l'agent adhère à une mutuelle santé non-labellisée ou située en dehors d'une convention de participation, il en supporte seul le coût.

S'il adhère en revanche à une mutuelle s'inscrivant dans le dispositif retenu par l'adhérent, qu'il s'agisse de la labellisation ou d'une convention de participation, il peut bénéficier de la participation mise en œuvre par ce dernier dans les conditions qu'il détermine.

### **Article 6**

L'adhérent est responsable de l'organisation du travail de l'agent dans tous ses aspects quotidiens.

Ce qui inclut, de façon non exhaustive :

- ⊙ le placement de l'agent en congés annuels ou en autorisation d'absence (avec information au CDG) ;
- ⊙ la définition des valeurs limites d'organisation du travail dans le respect de la Loi (un agent ne doit pas travailler plus de 10 heures par jour et plus de 48 heures par semaine ou 44 heures par semaine, cumulées sur une période de 12 semaines consécutives).
- ⊙ l'autorisation donnée à l'agent de se rendre en formation (avec information au centre de gestion) ;
- ⊙ la gestion de l'agent par rapport à son poste de travail ; ce qui inclut les règles d'hygiène et sécurité et de médecine préventive qui sont nécessairement celles de la collectivité de mise à disposition.

Le centre de gestion procède en outre aux examens médicaux prévus par le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale dès l'instant où l'agent est recruté pour une durée d'au moins trois mois ou fait l'objet d'une succession de contrat sur le même emploi pour une durée cumulée d'au moins trois mois. Le coût de ces examens est facturé à l'adhérent lorsqu'il est aussi utilisateur du service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion, sur la base des tarifs du centre de gestion en vigueur.

S'il n'est pas utilisateur de la médecine professionnelle du Centre de Gestion, il appartient alors à l'adhérent de faire procéder aux dites visites par son prestataire de services.

## **Article 7**

Le centre de gestion verse à l'agent une rémunération correspondant au grade ou à l'emploi (émoluments de base, indemnité de résidence, supplément familial) telle que déterminée dans son contrat ou résultant de sa situation administrative.

L'agent peut également percevoir des primes et indemnités à la demande expresse de l'adhérent.

L'attribution de ces émoluments est fixée par cette dernière dans le contrat prévu à l'article 2, selon les critères d'attribution qu'elle utilise pour son propre personnel dans le cadre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

L'adhérent s'engage à rembourser au centre de gestion les sommes dues à ce titre et à inscrire aux différents budgets les crédits nécessaires.

Il ne verse aucun complément de rémunération à l'agent sous réserve de remboursements de frais.

## **Article 8**

L'agent devra prendre les congés auxquels il a droit avant la fin de son remplacement, dans les conditions propres à l'adhérent. Ce dernier informe le centre de gestion de ces périodes de congés.

Si au terme de son engagement, l'agent n'a pas pu consommer tous les congés auxquels il pouvait prétendre, il a droit à une indemnité compensatrice proportionnelle au nombre de jours de congé annuels dus et non pris.

Les heures complémentaires ou supplémentaires, éventuellement réalisées par l'agent, sont versées par le centre de gestion sur décompte et proposition préalable de l'autorité exécutive de l'adhérent.

Les agents mis à disposition peuvent en outre être soumis à un régime d'astreintes et/ou de permanences sur demande des collectivités employeuses, dans les conditions spécifiées à l'annexe 3 de la présente convention.

## **Article 9**

La durée du remplacement est spécifiée dans le contrat évoqué à l'article 2. Elle ne peut être ajustée en principe en cours de route.

En cas de fin anticipée du remplacement, pour quelque cause que ce soit, l'adhérent est tenu de rembourser au centre de gestion les frais tels qu'ils sont fixés par l'article 9.

Si une prolongation de la durée du remplacement est requise, l'adhérent en informe le Président du centre de gestion par une nouvelle demande de remplacement.

## **Article 10**

Toute modification du contrat de travail ne peut intervenir que par accord concomitant du Président du centre de gestion et de l'agent, à la demande de l'adhérent.

Un rapport sur l'activité de l'agent peut être transmis au centre de gestion par l'adhérent en tant que de besoin.

Les poursuites disciplinaires pouvant être engagées à l'encontre de l'agent sont du seul ressort du Centre de Gestion, saisi expressément en ce sens par l'adhérent.

## **Article 11**

L'adhérent paiera au centre de gestion mensuellement, sur facture, les frais de personnel engagés par le centre de gestion comprenant notamment :

- ⊙ les traitements
- ⊙ les indemnités diverses
- ⊙ les frais de déplacement

- ⊙ les charges sociales, y compris celles afférentes aux prestations sociales complémentaires
- ⊙ les éventuelles actions de formation, visites médicales commandées par l'adhérent
- ⊙ et tous les avantages ou droits dont bénéficierait l'agent de remplacement,

majorés de **8.5%** du traitement brut pour participation aux frais de gestion engagés par le Centre de Gestion.

L'utilisation par le centre de gestion et l'adhérent d'un personnel partagé, en revanche, fait l'objet d'une tarification spécifique négociée par avenant.

Donneront également lieu à remboursement toute dépense ou charge nouvelle ou exceptionnelle résultant soit d'un texte législatif, réglementaire, d'une circulaire ministérielle, d'une décision du conseil d'administration, du Président du centre de gestion, non prévue ci-dessus.

Dans le cas où l'agent serait titularisé ultérieurement dans une autre collectivité et s'il demande la validation de ses services d'auxiliaire, le montant des contributions rétroactives dues au titre des périodes de remplacement sera facturé à l'adhérent.

Le service sera facturé sur la base de la feuille de prise de fonction - prolongation certifiée par l'autorité territoriale.

#### Article 12

La facture mensuelle est présentée pour paiement à l'adhérent à une date contemporaine de la fin de la première quinzaine.

Le centre de gestion se réserve la possibilité de demander jusqu'à deux avances sur service fait d'un montant correspondant au douzième des crédits enregistrés par le service de remplacement pour le compte de l'adhérent au 31 décembre de l'année n-1.

Ces avances sur service fait, lorsqu'elles sont pratiquées, sont décomptées, en une fois autant que faire se peut, des factures finales d'octobre ou novembre de l'année en cours.

Ce dispositif n'est naturellement applicable qu'à la condition expresse que l'adhérent ait au moins un agent en activité au service de remplacement au moment où la demande est opérée.

#### Article 13

La présente convention est conclue pour toutes les mises à disposition intervenant entre le ..... et le ..... Elle ne peut être renouvelée que par reconduction expresse.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins un mois avant la date anniversaire.

La relation contractuelle telle que définie par la présente peut être exceptionnellement prorogée par un avenant de 6 mois maximum sur simple demande de l'autorité exécutive de la collectivité de mise à disposition.

#### Article 14

Les litiges afférents à l'application de la présente convention se résolvent en premier lieu de façon contradictoire et amiable entre les parties.

En cas d'impossibilité d'accord, les parties peuvent se pourvoir devant le Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier, 25000 BESANÇON

Fait à BELFORT, le .....

Le Vice-Président du Centre de Gestion,

Jean-Luc Anderhueber

Le Maire,

Alain SALOMON



**DELIBERATION N° 103-2026-21**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures trente, le Conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 15, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Vétrigne, 54 Grande Rue, sous la présidence de M. Alain SALOMON, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers municipaux et affichée le 15 avril 2026.

**Membres présents : 12**

Alain SALOMON, Thierry DAGUET, Johanna FROSSARD, Alain WEICK, Emilie MATHIEU, Stéphanie GRANDGUILLAUME, Florine MERVILLE, Francine SOLGATI, Jean-Christophe PAULIN, Olivier ORCEL, Fabrice FRANZON, Alban DIFFALAH.

**Membres excusés : 3**

Jean-Jacques SANDERRE a donné pouvoir à Thierry DAGUET  
Léna DUPONT a donné pouvoir à Johanna FROSSARD  
Marie-Line SANTONAX a donné pouvoir à Alban DIFFALAH

**Secrétaire de séance :** Emilie MATHIEU

La séance est ouverte à 20h30 et levée à 23h05.

**OBJET : Création et désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs - CCID**

**Vu**

le Code général des impôts et notamment ses articles 1650 et 346A de l'annexe 3 ;

**Considérant**

que la désignation des membres de la commission communale des impôts directs intervient dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune suivant le renouvellement général des conseils municipaux ;

que dans les communes de moins de 2000 habitants la CCID est composée de sept membres, dont six commissaires ainsi que le maire, ou l'adjoint délégué, qui en sera président ;

que le nombre de commissaires suppléants est égal au nombre de titulaires soit six membres ;

que les commissaires doivent réunir les critères suivants pour être française, être âgés de 18 ans révolus ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;

que les personnes suivantes se sont proposées pour exercer ces fonctions :

	Titulaires	Suppléants
1	M. Jean-Grégoire GONIN	Mme Bernadette SCHWALM
2	M. Gilles BALLAND	Mme Huguette JACQUOT
3	M. René BURKHALTER	
4	M. Jean-Jacques SANDERRE	
5	Mme Florine MERVILLE	
6	M. Jean-Christophe PAULIN	
7	M. Thierry DAGUET	
8	Mme Catherine BUCHWALTER	
9	Mme Carine ANDLAUER	
10		
11		
12		

**Le Conseil municipal décide :**

**Par 13 voix pour, 2 abstentions (M. Alban DIFFALAH avec pouvoir de Mme Marie-Line SANTONAX),**

**de créer une** commission communale des impôts directs, pour la durée du mandat, composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants,

**d'autoriser** M. le Maire à proposer au directeur départemental des finances publiques une liste de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants,

**de procéder** à la désignation et à l'élection de ses membres titulaires et suppléants comme suit :

	Titulaires	Suppléants
1	M. Jean-Grégoire GONIN	Mme Bernadette SCHWALM
2	M. Gilles BALLAND	Mme Huguette JACQUOT
3	M. René BURKHALTER	M. Thomas ALMEIDA
4	M. Jean-Jacques SANDERRE	Mme Stéphanie HUNCKLER
5	Mme Florine MERVILLE	Mme Delphine JOURDAINNE
6	M. Jean-Christophe PAULIN	Mme Gülfidan GÜNER
7	M. Thierry DAGUET	M. Joseph GRANIER
8	Mme Catherine BUCHWALTER	Mme Aude SOTTY
9	Mme Carine ANDLAUER	M. Jérôme BARREAU
10	Mme Hava ADIGUZEL	Mme Josette FRANZON
11	M. Michel SOTTY	Mme Fabienne SANTONAX
12	Mme Agnès CÔME	M. Youssef BOUSSALEM

Ainsi délibéré en mairie de Vétrigne, le 28 avril 2026, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L. 2125-25 du Code général des collectivités territoriales.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **30/04/2026**  
et affichage ou notification  
le **30/04/2026**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Alain SALOMON



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage*